

Rapport Annuel 2020



The Mining Association
of Canada
L'association minière
du Canada

ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Représentant les membres de l'industrie minière qui s'engagent envers la durabilité, l'initiative *Vers le développement minier durable*^{MD} (VDMD^{MD}) de l'AMC est une norme primée et de classe mondiale qui encourage l'amélioration continue du rendement en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Gordon Stothart, président du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction



Gordon Stothart, président du conseil d'administration

L'année 2020 a été sans précédent pour l'industrie minière canadienne comme pour le monde entier en raison des répercussions de la COVID-19. Tout au long de l'année, la priorité des membres de l'Association minière du Canada (AMC) a été la santé et la sécurité de leurs employés, de leurs entrepreneurs et des communautés où ils exercent leurs activités. Même durant la pandémie, l'AMC et ses sociétés membres ont beaucoup discuté avec le gouvernement de nombreux enjeux touchant le secteur minier canadien, qu'il s'agisse des changements climatiques, de la collaboration avec les Autochtones ou des minéraux critiques.

Les mines fournissent des matières essentielles aux Canadiens, notamment pour des technologies médicales et de communication. Pendant la pandémie, il était important que les chaînes d'approvisionnement demeurent ouvertes pour que les produits miniers soient facilement accessibles aux personnes et aux entreprises qui en dépendent. L'industrie minière a été jugée essentielle au début de la pandémie et, grâce à sa longue histoire en matière de protection de la santé et de la sécurité, le secteur a réussi en grande partie à éviter que la COVID-19 ne touche les sites miniers et les communautés qui les entourent.

Bien que la COVID-19 ait rendu la défense des intérêts en personne impossible, les nombreuses plateformes de conférence Web disponibles ont amélioré les relations de l'AMC avec les gouvernements en rendant de nombreux politiciens et hauts fonctionnaires plus disponibles qu'à l'habitude. En fait, la journée annuelle de lobbying de l'AMC a été prolongée à une semaine en novembre et a donné lieu à des rencontres avec plus de 100 décideurs gouvernementaux, une augmentation par rapport aux dernières années. Cela démontre bien l'intérêt que les politiciens, notamment de nombreux ministres et l'honorable Erin O'Toole, chef de l'opposition officielle, ainsi que d'autres employés des ministères, portent à notre secteur. Ce contact étroit était essentiel en raison de la myriade de problèmes qui perturbent le secteur.

Étant donné la connaissance répandue du rôle positif que joue l'industrie minière dans la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone à un moment charnière, notamment avec une mention explicite dans le discours du Trône de l'automne et dans les lettres ouvertes des ministres, notre secteur se trouve à un point décisif et en bonne position pour obtenir le soutien du gouvernement. Cela est particulièrement vrai pour les minéraux critiques, qui sont vitaux dans les domaines de l'aérospatiale, de la défense, des télécommunications, de l'informatique et de plusieurs technologies propres comme les panneaux solaires, les éoliennes et les batteries de véhicules électriques. La Chine est depuis longtemps un important fournisseur de ces minéraux, mais le contexte actuel donne au Canada l'occasion de renforcer sa position dans cet espace, puisque les clients recherchent des produits qui respectent des normes environnementales élevées, comme celles de l'initiative *Vers le développement minier durable* de l'AMC. Le gouvernement accorde une attention particulière aux minéraux critiques, notamment avec le Plan canadien pour les minéraux et les métaux, le plan d'action canado-américain pour la

collaboration dans le domaine des minéraux critiques, et un énoncé explicite dans la lettre de mandat du ministre O'Regan indiquant que l'industrie minière canadienne est prête à jouer un rôle important dans ce domaine.

Cette année, l'AMC a réalisé un sondage auprès des Canadiens pour faire ressortir leurs points de vue sur le développement des minéraux critiques. Près de 90 % des personnes interrogées par la société Abacus Data aiment l'idée que le Canada devienne un fournisseur privilégié de minéraux critiques et souhaiteraient que le gouvernement prenne un certain nombre de mesures pour que cela devienne une réalité. Afin de faire connaître davantage les possibilités qui s'offrent au Canada dans le domaine des minéraux critiques, l'AMC a mis au point sa campagne de sensibilisation du public la plus ambitieuse à ce jour. Elle porte principalement sur les minéraux critiques, le leadership du Canada en matière d'exploitation minière durable, la collaboration avec les Autochtones dans le secteur minier et l'innovation; 40 concepts ont été élaborés et utilisés sur les médias sociaux dans le cadre d'une campagne publicitaire élargie qui a été lancée à l'automne.



Pierre Gratton, président et
chef de la direction

Les minéraux critiques jouent un rôle important dans les technologies à faibles émissions de carbone, et leurs répercussions positives dans la lutte contre les changements climatiques ne peuvent être surestimées. L'appui du gouvernement aux initiatives qui joueront un rôle important dans la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie minière comprenait l'engagement du premier ministre Trudeau à accélérer les déductions de coûts d'investissement liés à l'énergie propre, notamment pour les véhicules électriques, comme annoncé en mars. Cette annonce et d'autres mesures de soutien gouvernementales axées sur la lutte contre les changements climatiques, y compris une nouvelle stratégie nationale relative à l'hydrogène et un soutien pour les petits réacteurs modulaires, sont encourageantes.

L'AMC et ses membres maintiennent leur engagement à l'égard d'une participation significative des Autochtones dans l'industrie, comme en témoignent les critères renforcés du nouveau *protocole VDMD de relations avec les Autochtones et les collectivités* lancé en 2019. Le Comité des relations avec les Autochtones de l'AMC continue de se concentrer sur les pratiques qui contribuent à la réconciliation avec les peuples autochtones ainsi que sur les initiatives fédérales qui pourraient avoir une incidence sur les relations du secteur minier avec ces peuples. Il fournit notamment des conseils et une orientation à l'AMC au sujet de son récent engagement dans l'élaboration du projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, déposée en décembre.

L'année n'a pas été exempte de défis ni de certaines déceptions; on pense notamment au lancement en juillet de l'évaluation stratégique des changements climatiques (ÉSCC) et à la décision du gouvernement fédéral de désigner le projet de prolongement de la rivière Fording, anciennement le projet Castle, en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Après une période intensive de lobbying à l'été, l'AMC a été encouragée par la décision du gouvernement fédéral de clarifier le libellé de l'ÉSCC et ses efforts pour faire cheminer des politiques visant à encourager la croissance et l'investissement dans le secteur minier du pays.

Comme par les années passées, les problèmes de transport ont continué de peser sur l'industrie minière en 2020. Après une longue grève ferroviaire en novembre 2019, les blocus ferroviaires en février, la

grève du port de Montréal cet été et les perturbations majeures et continues de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie de COVID-19, de nombreux problèmes continuent d'affecter l'expédition d'articles essentiels comme les minéraux, les métaux et le carburant. Ces perturbations compromettent la livraison des marchandises aux clients et le maintien en poste des employés, et l'AMC continue d'exiger du gouvernement fédéral qu'il accorde une plus grande priorité aux problèmes de transport.

Bien que la COVID-19 ait certainement été le point central de 2020, la diversité et l'inclusion ont également fait l'objet de discussions de fond au Canada et dans le monde. En décembre, l'AMC a publié une déclaration dénonçant toute forme de discrimination, de racisme et de sexisme, et s'est engagée à prendre des mesures pour les éliminer dans l'industrie minière canadienne. Cette déclaration, qui a été élaborée sur une période de six mois avec le soutien du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, comprend plusieurs mesures qui ont fait l'unanimité lors de la réunion du conseil d'administration de l'AMC en novembre. Ces objectifs visent à s'assurer que la main-d'œuvre de l'industrie minière canadienne reflète la diversité du Canada et des communautés où l'industrie exerce ses activités de manière à créer une culture d'appartenance et d'inclusion.

Au-delà de la défense des intérêts, le travail continu de l'AMC en matière de durabilité progresse. Notre initiative VDMD, conçue au Canada, a continué son expansion à l'échelle internationale. Cette norme primée en matière de durabilité est maintenant mise en œuvre par des associations minières dans huit pays à l'extérieur du Canada, dont la Finlande, l'Argentine, le Botswana, les Philippines, l'Espagne, le Brésil, et depuis mars dernier, la Norvège. Nous sommes ravis que le Minerals Council of Australia ait officiellement adopté l'initiative VDMD en mars 2021, et l'intérêt d'autres associations minières de partout dans le monde demeure entier grâce à la solide réputation de notre programme de développement durable. Le nouveau *supplément pour l'approvisionnement responsable - document d'harmonisation* publié par l'AMC contribuera également à réduire le fardeau administratif des sociétés minières qui doivent répondre à de multiples exigences en matière de production de rapports et favorisera l'harmonisation des normes de l'industrie en matière de durabilité.

Les réalisations de l'AMC en 2020 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

Présidente : Carolyn Chisholm, directrice des affaires externes, Rio Tinto Canada

L'équipe de direction de l'initiative VDMD étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.



Rendement dans le cadre de l'initiative VDMD

En raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, les entreprises qui ont fait l'objet d'une vérification externe de leurs résultats de rendement dans le cadre de l'initiative VDMD en 2020 se sont vu offrir six mois supplémentaires (jusqu'en juin 2021) pour mener leurs processus de vérification externe. Par conséquent, au moment de la rédaction du présent document, les données sur le rendement dans le cadre de l'initiative VDMD pour l'année de déclaration 2020 étaient incomplètes, et le rapport final ne sera pas disponible avant juillet 2021. Toutefois, certaines observations clés ressortent à la lecture des rapports de l'initiative VDMD soumis en 2020 par les établissements (qui représentent la plupart de ceux mettant en œuvre l'initiative).

Le rendement demeure élevé pour le *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD* (plus de 95 % des établissements atteignent au moins le niveau A pour tous les indicateurs), mais nous prévoyons une baisse de ce rendement en 2021, qui marquera la première année des rapports publics globaux sur le nouveau *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD*, puisque les entreprises s'efforceront de répondre aux nouvelles exigences.

Le *Protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD* a connu une baisse importante du rendement global (de 7 % à 18 % pour l'ensemble des indicateurs). Cette situation s'explique probablement par le fait que plusieurs membres de l'Association minière du Québec ont publié en 2020 leurs premiers résultats de l'initiative VDMD, qui contient les exigences en matière de gestion des résidus miniers les plus complexes. Certaines entreprises publiaient également pour la première année un rapport sur la version 2017 du *Protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD*, ce qui a pu causer une baisse de rendement par rapport aux exigences précédentes. En 2021, les établissements commenceront à produire des rapports en fonction de la version 2019 révisée du *Protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD*, ce qui pourrait entraîner d'autres baisses de rendement puisque les membres travailleront à satisfaire ces nouvelles exigences.

Célébrer l'excellence

En 2020, le *prix VDMD en engagement communautaire* a été remis à Corporation Cameco pour son programme de suivi environnemental communautaire dans le nord de la Saskatchewan. Le *prix VDMD en excellence environnementale* a été remis à la mine Pinos Altos d'Agnico Eagle, au Mexique, pour son projet de régénération des sols fondée sur la technique du pâturage ultra-haute densité. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces projets ainsi que sur ceux des autres finalistes [ici](#). Les *Prix du leadership VDMD* pour 2020 seront remis à la mi-2021 en raison du délai de production de rapports accordé pendant la pandémie de COVID-19.

Amélioration continue

Protocole de santé et de sécurité : Une révision provisoire du *protocole de santé et sécurité de l'initiative VDMD* a été effectuée en 2020. Les révisions intégraient les concepts de contrôles critiques pour les dangers aux conséquences graves et la protection de la santé mentale. Les entreprises commenceront à produire des rapports sur cette version du protocole en 2021.

Protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES : Un groupe de travail composé de chefs de l'initiative VDMD, avec le soutien du Groupe consultatif des communautés d'intérêts, a mené des travaux considérables pour réviser le *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES de l'initiative VDMD*. Le *protocole sur les changements climatiques de l'initiative VDMD*, qui remplace le protocole actuel, comprend un nouvel indicateur sur la gestion des changements climatiques de l'entreprise et intègre les répercussions physiques du climat et l'adaptation à celles-ci aux indicateurs existants sur la gestion de l'énergie et des émissions de GES, les objectifs de rendement et la production de rapports. Bien que l'équipe de gouvernance ait convenu des éléments importants à la fin de 2020, quelques enjeux en suspens au début de 2021 devaient faire l'objet de discussions avant que l'ébauche du protocole ne puisse recevoir son approbation finale en mars 2021.

Politiques de vérification : L'AMC a également entrepris un examen critique des politiques et processus de vérification de l'initiative VDMD. Dans un premier temps, elle a distribué un sondage aux membres, aux vérificateurs, aux membres du Groupe consultatif des communautés d'intérêts et à d'autres intervenants pertinents au milieu de 2020. Voici les principales recommandations pour améliorer la crédibilité du processus de vérification de l'initiative VDMD :

- Amélioration de la formation et de l'orientation des FSV, notamment au moyen de webinaires.
- Surveillance accrue des activités du FSV par l'AMC ou un tiers.
- Obligation pour les FSV de détenir des qualifications techniques, y compris une formation en vérification.
- Convergence avec d'autres normes internationales en matière de durabilité.
- Publication d'un rapport sommaire du FSV accompagné des résultats VDMD de la société.
- Exigences relatives aux visites sur place et aux entrevues dans la communauté par les FSV.

Un résumé plus détaillé de ce sondage et la réponse de l'AMC seront publiés sur son site Web au début de 2021. Les chefs de l'initiative VDMD formuleront des propositions pour donner suite à ces recommandations au cours du premier semestre de 2021.

Formation en ligne : L'AMC a élaboré et lancé un nouveau [système de formation en ligne sur l'initiative VDMD](#) à l'intention des membres, des vérificateurs et des communautés d'intérêts qui souhaitent en apprendre davantage sur le programme.

Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI)

En 2019, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a participé activement à la révision du *protocole sur les changements climatiques de l'initiative VDMD*. Les examens après vérification prévus pour 2020 ont été reportés à avril 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Lors des deux réunions annuelles du GCCI, des experts ont été invités à discuter des efforts déployés par le secteur financier pour intégrer les considérations liées aux changements climatiques dans la prise de décisions d'investissement et des défis liés à l'engagement des sociétés minières auprès des communautés

pendant la pandémie de COVID-19. Pour en savoir plus sur les activités du GCCI en 2020, consultez sa [déclaration annuelle](#).

Activités internationales

Adoption de l'initiative VDMD en Norvège : Norsk Bergindustri est devenue la huitième association minière nationale à adopter l'initiative VDMD, rejoignant le Canada, la Finlande, le Botswana, l'Espagne, l'Argentine, le Brésil et les Philippines. L'intérêt envers l'initiative VDMD ne cesse de croître à l'échelle internationale, et l'AMC collabore avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde pour favoriser son adoption dans les prochaines années. En 2020, l'AMC a commencé à convoquer des réunions des associations partenaires internationales afin d'améliorer la coordination et de travailler à l'élaboration de processus communs de soutien et de prise de décisions.

Chaînes d'approvisionnement responsables

Supplément sur l'harmonisation de l'approvisionnement responsable : En 2020, l'AMC a lancé le *supplément pour l'approvisionnement responsable - document d'harmonisation* en vue de soutenir les entreprises qui mettent en œuvre l'initiative VDMD ainsi que les principes du Conseil international des mines et métaux, les principes d'exploitation aurifère responsable du World Gold Council, l'évaluation de la préparation au risque de la Responsible Minerals Initiative et la Copper Mark. Ce supplément volontaire vise à soutenir un processus unique et intégré de production de rapports et d'assurance pour les membres de l'AMC qui appliquent l'initiative VDMD en plus d'autres normes. Le supplément adopte une approche différente du processus habituel d'élaboration du protocole de l'initiative VDMD, car il regroupe 25 critères dans les domaines suivants :

- Gouvernance d'entreprise et conduite éthique
- Intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise et à la prise de décisions
- Respect des droits de la personne et du travail
- Intendance environnementale
- Développement social, économique et institutionnel

Ce supplément aidera les entreprises à simplifier le processus de production de rapports et d'assurance en introduisant des critères supplémentaires provenant d'autres normes qui ne sont actuellement pas inclus dans l'initiative VDMD.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente : Allison Merla, conseillère en environnement, Vale

Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.

En 2020, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés en février. En raison de la pandémie, les réunions mensuelles ont été tenues dans un format virtuel pour le reste de l'année. Ces réunions ont été bonifiées par les efforts des groupes de travail. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a concentré ses efforts sur la mise en œuvre des changements législatifs qui sont entrés en vigueur en 2019, notamment les modifications à la *Loi sur les pêches*, l'élaboration de la *Loi sur l'évaluation d'impact* en remplacement de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012, et les modifications à la *Loi sur la protection de la navigation* pour créer la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a également mené des consultations sur l'Agence canadienne de l'eau. Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a participé activement aux développements liés à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et aux zones protégées.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, l'Inventaire national des rejets de polluants et le *Règlement sur les urgences environnementales* de 2019, ainsi que son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il a travaillé avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), du Service canadien de la faune, de Pêches et Océans Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact, de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada.

Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)

Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a supervisé la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et a rencontré l'Agence d'évaluation d'impact en mai pour partager son expérience des premiers mois de la Loi et discuter des plans de réglementation et des orientations à venir. Même si l'expérience avec la nouvelle Loi demeure limitée, trois préoccupations ont été soulevées en 2020. L'une d'elles était le libellé de l'évaluation stratégique des changements climatiques publiée en juillet. Une grande partie du document portait sur les renseignements relatifs aux changements climatiques exigés des promoteurs et était conforme à une version provisoire publiée précédemment aux fins de commentaires. Toutefois, le document incluait également un nouvel élément obligeant les promoteurs à élaborer des plans pour atteindre la carboneutralité en 2050. Ce nouvel élément contenait certains critères rigides incompatibles avec une planification à aussi long terme. L'AMC a porté le libellé problématique à l'attention du gouvernement et une version révisée a été publiée en octobre afin de l'harmoniser à l'intention du document.

La Loi s'applique aux projets qui sont d'un type défini dans le *Règlement sur les activités concrètes*. Comme sa prédécesseure, la Loi contient une disposition permettant au ministre de désigner un projet qui ne répond pas aux critères du *Règlement sur les activités concrètes*. Cette disposition discrétionnaire a rarement été utilisée, et l'AMC a cru comprendre qu'elle visait des circonstances inhabituelles non prévues au moment de la rédaction du règlement. De plus, l'AMC est d'avis que l'application de la Loi aux projets miniers n'est pas proportionnelle à l'incidence du secteur minier sur les secteurs de compétence fédérale. Elle était donc préoccupée par la désignation de deux projets miniers en 2020,

soit davantage en une seule année que dans toute l'histoire de la loi précédente, et a fait part de ses inquiétudes au gouvernement.

Alors que les premiers projets miniers entraînent dans le processus de la LEI, l'AMC était déçue de l'absence d'adaptation des lignes directrices sur les énoncés d'impact, ce qui allait à l'encontre de l'intention d'offrir une phase de planification beaucoup plus longue dans le cadre de la nouvelle Loi. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC continue de collaborer avec l'Agence pour explorer les possibilités d'amélioration de la phase de planification afin d'établir des lignes directrices sur les énoncés d'impact véritablement adaptés à chaque projet et ainsi concentrer l'évaluation sur les principaux enjeux pertinents.

Loi sur les pêches

La mise en œuvre par Pêches et Océans Canada de la *Loi sur les pêches* modifiée a été très lente. Près d'un an après l'entrée en vigueur des modifications au milieu de 2019, le ministère comptait exclusivement sur des examens et des autorisations propres au site pour tous les ouvrages, entreprises et activités à proximité de l'eau, même si bon nombre d'entre eux ont peu ou pas d'incidence sur l'habitat du poisson, car les instruments de conformité à l'appui des projets courants à faible impact n'ont pas été élaborés. L'AMC a organisé la réunion d'un réseau d'associations avec des représentants en mai pour souligner l'importance de déployer de tels instruments de conformité. S'appuyer sur des examens propres au site nuit à la protection de l'habitat du poisson et impose un fardeau inutile aux promoteurs et au ministère.

Le ministère a par la suite publié quatre codes de pratiques provisoires, dont un pour l'entretien des ponceaux et le démantèlement des barrages de castor. De plus, en juillet, il a présenté son plan de travail pour la mobilisation sur l'élaboration d'outils de conformité supplémentaires pour les projets communs et les eaux visées par règlement. La mobilisation a commencé en décembre et se poursuivra jusqu'en 2021.

Loi sur les eaux navigables canadiennes (LENC)

L'AMC a continué de collaborer avec Transports Canada pour mettre en œuvre la LENC et les modifications proposées à l'Arrêté sur les ouvrages mineurs. L'élargissement de l'Arrêté sur les ouvrages mineurs est essentiel pour réduire le fardeau administratif de la LENC, mais les progrès ont été ralentis par la pandémie. Transports Canada a publié un document de travail décrivant les modifications proposées. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a discuté de la proposition avec des fonctionnaires en septembre, participé à une séance d'information technique et soumis des commentaires écrits. L'AMC a recommandé d'abandonner certaines restrictions relatives aux passages à niveau qu'on proposait d'ajouter à l'Arrêté sur les ouvrages mineurs. La publication d'un arrêté final est prévue au milieu de 2021. En novembre, Transports Canada a lancé des consultations sur une proposition relative aux frais. L'AMC a formulé des commentaires, soulignant que les frais proposés semblent raisonnables, mais que l'absence de normes de service pose problème. L'AMC a également exhorté le ministère à reporter l'imposition des frais jusqu'à ce que l'Arrêté sur les ouvrages mineurs soit modifié.

Agence canadienne de l'eau

À la suite d'une promesse faite dans le discours du Trône, les consultations ont été lancées par le gouvernement sur le mandat et la structure d'une potentielle Agence canadienne de l'eau. L'AMC a formulé des commentaires sur l'annonce initiale. Les messages clés de l'AMC consistaient à éviter les chevauchements, les doublons et le détournement des ressources déjà insuffisantes dont les

ministères responsables disposent. L'AMC convient que la priorité devrait être accordée au partage des données et à leur accès.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Le Comité de l'environnement de l'AMC a commencé à préparer des modifications législatives à la LCPE en fonction de la réponse du gouvernement à la Chambre des communes en 2018 et des engagements énoncés dans la lettre de mandat ministérielle. En août 2020, les fonctionnaires ont demandé si la pandémie de COVID modifiait la position de l'AMC sur les modifications apportées à la LCPE, et la réponse de l'AMC a souligné le défi de traiter un enjeu très technique et complexe dans un contexte de priorités plus urgentes. Un projet de loi modifiant la loi n'a été déposé qu'en avril 2021. L'AMC a organisé des webinaires animés par Anne Gent (Corporation Cameco) pour aider les membres à se conformer au *Règlement sur les urgences environnementales de 2019* modifié. De plus, l'AMC a soumis des commentaires sur les directives techniques d'ECCC à l'appui du règlement et en a discuté avec les fonctionnaires.

L'AMC a soumis des commentaires sur les rapports préliminaires d'évaluation préalable portant sur l'argent et ses composés ainsi que sur le thallium et ses composés.

Biodiversité

Loi sur les espèces en péril

Tout au long de 2020, l'AMC a continué de contribuer aux dossiers concernant les espèces en péril, notamment en surveillant les modifications proposées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), en publiant des documents de planification de la valorisation et en mettant en œuvre des accords de conservation en vertu de l'article 11.

En décembre 2020, la version modifiée finale du programme de rétablissement pour le caribou des bois a été publiée. Ce programme de rétablissement modifié définissait l'habitat essentiel pour l'aire de répartition SK1 (nord de la Saskatchewan). L'AMC a été satisfaite de constater que le programme de rétablissement modifié prenait en compte les caractéristiques uniques de l'aire SK1 – une aire de répartition où la population de caribous prospère et où il y a très peu de perturbations anthropiques – dans la mise à jour du seuil de gestion des perturbations pour cette aire. Malheureusement, d'autres questions relatives au programme de rétablissement n'ont pas été abordées au cours de cette modification. L'AMC a soumis des commentaires encourageant ECCC à s'assurer que les meilleurs renseignements disponibles, y compris des revues par les pairs contredisant la méthodologie utilisée pour élaborer le programme de rétablissement, soient intégrés au document.

L'AMC est un membre actif du Comité consultatif sur les espèces en péril (CCEP) depuis de nombreuses années. Le dernier mandat du CCEP a pris fin en avril 2020, et il fera probablement désormais partie d'un comité consultatif plus large sur la nature. Toutefois, aucune annonce n'a été faite jusqu'à maintenant concernant le renouvellement du comité. L'AMC continue de plaider pour que le CCEP ou un comité similaire soit de nouveau formé, car il fournissait à l'industrie, aux ONG environnementales et aux partenaires autochtones un forum de collaboration favorisant une meilleure mise en œuvre de la LEP.

L'AMC continue de participer au Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB), qui a été annoncé dans le plan d'action 2018 pour protéger le caribou des bois boréal. Le CNSCB est un forum de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les ONG, les universitaires et les intervenants de l'industrie pour favoriser le partage de l'information, combler les

lacunes en matière de connaissances, mettre en commun les capacités, cerner et promouvoir les pratiques exemplaires et éclairer la prise de décisions. Le CNSCB et ses groupes de travail ont produit au cours des trois dernières années des outils pratiques pour guider les actions, notamment une trousse d'outils pour la surveillance du caribou, un modèle écologique conceptuel pour le caribou boréal, une carte interactive des projets pour le caribou et un portail de partage des connaissances. En 2020, il s'est également associé à l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute pour coordonner une série de webinaires traitant de la recherche émergente liée à la conservation du caribou des bois boréal.

Oiseaux migrateurs

Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a collaboré avec le Service canadien de la faune (SCF) durant les consultations sur les modifications proposées au *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, dont la publication a eu lieu en juin 2019. Le règlement final devrait être publié en 2021. Dans l'ensemble, l'AMC considère ces modifications comme une amélioration par rapport à la réglementation actuelle. Plusieurs des modifications proposées apporteront des précisions supplémentaires, notamment l'ajout de l'annexe 1, qui recense les espèces qui réutilisent leurs nids et dont les nids sont protégés toute l'année et établit le nombre minimal de mois pendant lesquels le nid doit avoir été inoccupé par un oiseau migrateur pour que la protection soit levée. Le grand pic constitue une anomalie parmi les espèces inscrites à l'annexe 1, car il ne réutilise pas ses nids.

L'AMC a soumis à ECCC des commentaires détaillés sur cette question qui visent à offrir une voie d'avenir constructive et raisonnable.

Parmi les modifications figure une proposition visant à permettre la possession temporaire d'un oiseau migrateur sans permis lorsqu'il fait face à une menace imminente, est blessé ou mort. En prévision de ce changement, le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC examine de façon proactive les pratiques exemplaires qu'entraînerait la mise en œuvre de cette nouvelle disposition pour une exploitation minière.

Buts et objectifs pour la biodiversité

À la suite de sa participation au comité consultatif national de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, l'AMC est restée engagée dans la mise en œuvre des buts et objectifs du Canada en matière de biodiversité d'ici 2020. Ces derniers comprennent la surveillance des développements en matière de politiques liées aux aires protégées et l'engagement auprès d'autres intervenants pour favoriser la reconnaissance des aires protégées privées et d'autres mesures efficaces de conservation des aires à titre de contributions en vue de l'atteinte de l'objectif de protection des aires du Canada.

Le Canada et d'autres parties à la Convention sur la diversité biologique travaillent à l'élaboration d'un cadre sur la diversité biologique post-2020, qui établira de nouveaux objectifs et cibles mondiaux en matière de biodiversité et orientera l'élaboration de nouveaux objectifs et cibles dans ce domaine pour le Canada au cours de la prochaine décennie. L'AMC continue de surveiller l'élaboration du cadre post-2020.

Autres activités

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie, composés de multiples intervenants. Brady Balicki (Corporation Cameco) représente l'AMC au CNSCB. Tara Shea (AMC) est la représentante au CCEP. Justyna Laurie-Lean (AMC) représente notre organisme au sein de divers forums, y compris l'Industry Coordinating Group for CEPA, le comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le North American Metals

Council, le groupe de travail multilatéral sur les substances de l'Inventaire national des rejets de polluants et le Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques. Pierre Gratton est membre du conseil consultatif ministériel sur l'évaluation d'impact. Anne Gent (Corporation Cameco) représente l'AMC au sein du groupe de travail consultatif sur le Règlement sur les urgences environnementales.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le dernier rapport d'étape Vers le développement minier durable, qui se trouve à l'adresse suivante : <http://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable>.

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Présidente : Kara Flynn, vice-présidente, Affaires gouvernementales et publiques, Syncrude Canada Ltd

Le Comité des relations avec les Autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les peuples autochtones et l'industrie minière au Canada.

En 2020, le Comité des relations avec les Autochtones s'est réuni en février, mai, juillet et septembre. Tout au long de l'année, le comité a discuté d'un éventail de sujets liés à la participation des Autochtones dans le secteur minier. Il s'est concentré sur les éléments suivants en 2020 :

Législation entourant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le 3 décembre 2020, projet de loi C-15 : La *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a été présentée dans le cadre de l'engagement du Parti libéral du Canada de déposer un projet de loi pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avant la fin de 2020. Le projet de loi obligerait le gouvernement fédéral, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois du Canada sont conformes à la Déclaration, élaborer un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Déclaration et déposer un rapport annuel au Parlement sur le plan d'action et les progrès réalisés pour harmoniser les lois du Canada.

En prévision de l'adoption de cette loi, l'AMC a formulé des recommandations qui appuyaient l'engagement du gouvernement fédéral à promouvoir la réconciliation par la collaboration, mais qui encourageaient l'amélioration des communications sur l'esprit de la loi et son interprétation des principaux articles de la Déclaration. Plus précisément, l'AMC a souligné l'importance de clarifier l'approche du gouvernement en matière de consentement préalable, libre et informé ainsi que le processus d'élaboration du plan d'action.

Au cours de l'année 2020, l'AMC et ses membres ont discuté avec le ministère de la Justice, Ressources naturelles Canada (RNCan), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Services aux Autochtones Canada et des organisations autochtones nationales lors de réunions bilatérales et d'événements officiels, comme une table ronde sur l'industrie minière organisée par RNCan en octobre 2020 et la séance de mobilisation envers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones du Ralliement national des Métis en novembre 2020. L'AMC a également eu l'occasion de discuter de la loi avec plusieurs sénateurs, dont le sénateur Yuen Pau Woo, la sénatrice Patti LaBoucane-Benson et la sénatrice Pat Duncan, ainsi que de nombreux députés. L'AMC continuera de surveiller le projet de loi C-15 et de participer au processus législatif au besoin.

Mobilisation et consultation dans le contexte de la COVID-19

Les rencontres de mobilisation et de consultation en personne ont été mises en veilleuse pour réduire la propagation de la COVID-19. Dans ces circonstances, le maintien de contacts réguliers avec les partenaires autochtones est demeuré essentiel et les entreprises ont agi rapidement pour mettre en œuvre d'autres approches et utiliser la technologie pour communiquer. La réunion de mai du Comité des relations avec les Autochtones a été consacrée aux approches de mobilisation communautaire et de consultation réglementaire dans le contexte de la COVID-19. De plus, le Comité a rencontré des

représentants de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) pour discuter de l'incidence de la COVID-19 sur la consultation réglementaire et de l'approche de consultation de l'AEIC pendant la pandémie.

Norme de formation sur la sensibilisation et l'inclusion des Autochtones

Tout au long de 2020, l'AMC a continué de participer à l'initiative du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) visant à élaborer une norme de formation sur la sensibilisation et l'inclusion des Autochtones dans le secteur minier. Ces travaux visent à répondre à l'appel à l'action 92 iii de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), qui demande aux entreprises canadiennes d'informer la direction et le personnel sur l'histoire des peuples autochtones au Canada et d'offrir une formation axée sur les compétences en matière de compétence interculturelle, de résolution de conflits, de droits de la personne et de lutte contre le racisme. L'AMC a participé activement au comité d'élaboration de projet du Conseil RHiM, et le Comité des relations avec les Autochtones a orienté le projet. Les directives du Conseil RHiM dans ce domaine, dont l'élaboration devrait se terminer en 2021, viendront compléter les critères établis dans le protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative *VDMD*.

Cadre national de partage des avantages

Le Comité des relations avec les Autochtones collabore avec RNCan au sujet de l'engagement du gouvernement fédéral à élaborer un cadre national de partage des avantages pour les grands projets sur les territoires autochtones. En 2021, ce comité poursuivra sa mobilisation et fournira des commentaires en fonction de la connaissance du secteur minier de tels stratagèmes dans d'autres territoires de compétence et de sa vaste expérience dans l'établissement de relations mutuellement bénéfiques avec les communautés autochtones.

Mobilisation et collaboration continues

L'AMC continue de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, par l'entremise du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative *VDMD* et du Comité consultatif sur les espèces en péril, de même que dans le cadre de rencontres individuelles.

En 2020, le Comité des relations avec les Autochtones a rencontré des représentants du Conseil canadien pour le commerce autochtone, du Service d'assistance canadienne aux organismes, de la Waubetek Business Development Corporation et d'Exportation et développement Canada pour discuter de divers enjeux dans l'objectif de favoriser et d'augmenter la participation des Autochtones à l'industrie minière.

L'AMC continue de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations grâce à diverses initiatives.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Dale Austin, gestionnaire des relations gouvernementales, Corporation Cameco

Vice-président : Steve Virtue, directeur des relations extérieures, Yamana Gold

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications. Il se veut une plateforme canadienne qui permet aux membres de l'AMC d'échanger des pratiques exemplaires concernant les communications et les activités de défense des intérêts des entreprises et des associations.

Comme tous les secteurs, l'industrie minière a été fortement touchée par la COVID-19. En 2020, le Comité des relations publiques de l'AMC a joué un rôle important en offrant aux experts en communications et affaires publiques une tribune pour échanger sur les répercussions de la pandémie dans l'industrie. Cet échange d'information était essentiel pour les relations gouvernementales et les communications liées à la COVID-19 de l'AMC, notamment les déclarations en réaction aux mesures de soutien gouvernementales, les articles d'opinion, les bulletins, le développement de sites Web, la campagne sur les médias sociaux et les mises à jour régulières de la part de tous les membres concernant les répercussions sur l'industrie. Dans les premiers jours de la pandémie, l'AMC et ses sociétés membres sont devenues des chefs de file dans la lutte contre la COVID-19, donnant l'exemple à d'autres secteurs en ce qui a trait à des activités réussies axées sur la sécurité dans cette nouvelle réalité.

Intervention auprès du gouvernement fédéral

En commentant les stratégies, les messages et les documents utilisés pour mobiliser les décideurs fédéraux sur les questions touchant le secteur minier canadien, le Comité des relations publiques fournit des perspectives et des renseignements précieux permettant d'améliorer l'ensemble des activités de relations gouvernementales de l'AMC. Il surveille également les développements en matière de politiques, mène des discussions à ce sujet et participe à des activités de défense des intérêts. La COVID-19 et le télétravail ont offert de nouvelles possibilités, les décideurs gouvernementaux étant plus accessibles.

En raison de la pandémie qui sévit, l'activité annuelle majeure de défense des intérêts de l'AMC sur la Colline du Parlement s'est déroulée virtuellement en 2020. Au cours de la semaine du 16 novembre, le personnel et le conseil d'administration de l'AMC ont rencontré plus de 100 députés, sénateurs et hauts décideurs du gouvernement pour discuter des priorités de l'AMC, notamment de la réponse de l'industrie à la pandémie de COVID-19, de la contribution de l'industrie minière à la réconciliation économique avec les Autochtones et de l'occasion unique pour le Canada de devenir le meilleur fournisseur de minéraux critiques, de métaux et de produits énergétiques pour assurer la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. L'AMC a également été ravie d'être incluse dans la [déclaration SO-31 d'Yvonne Jones](#), députée du Labrador et secrétaire parlementaire du ministre des Affaires du Nord, qui défend le secteur minier canadien.

La collaboration de l'AMC avec les décideurs de la 43^e législature est axée sur les modifications législatives et réglementaires liées aux changements climatiques, la mise en œuvre continue de la législation sur l'examen et la loi sur l'approbation adoptée par la dernière législature, le développement des minéraux critiques, la législation gouvernementale liée à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les enjeux de l'exploitation minière canadienne à l'étranger, ainsi que le transport et l'accès aux marchés.

Communication des défis et des possibilités de l'industrie minière

En 2020, les efforts de communication de l'AMC ont mis en lumière les engagements du secteur à l'égard de la durabilité, son solide bilan en matière de participation autochtone et les initiatives novatrices de l'industrie. L'AMC a également souligné le rôle important que l'industrie est amenée à jouer dans une économie à faibles émissions de carbone, qui augmentera la demande de minéraux et métaux. Le développement des minéraux critiques a occupé une place importante dans les efforts de communication et de défense des intérêts de l'AMC, tout comme l'initiative *VDMD*, et l'expansion continue du programme demeure un élément important de notre stratégie de sensibilisation du public.

Cette orientation cadre avec les priorités du gouvernement et contribue à faire avancer les efforts de défense des intérêts de l'AMC.

Bulletins d'information : En 2020, l'AMC a souligné de nombreux thèmes importants pour le secteur minier canadien dans des bulletins axés sur les pratiques de remise en état, les chefs de file en exploitation minière durable, l'incidence de la COVID-19 sur les activités minières et le rôle important des femmes dans l'industrie.

Médias sociaux : L'AMC continue d'être très active sur Twitter et LinkedIn, les chiffres de ce dernier ayant explosé au cours de la dernière année pour atteindre 13 000, une augmentation considérable par rapport à l'année précédente. Le Comité des relations publiques joue un rôle important en fournissant du contenu et des suggestions sur les médias sociaux, et il est essentiel à la réussite de l'AMC en matière d'engagement social.

L'AMC, qui en est à sa troisième année, a souligné la contribution des femmes dans l'industrie minière à l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, en octobre. Cette année, elle a mis en vedette 20 femmes de l'industrie sur ses plateformes Twitter et LinkedIn afin de souligner leurs précieuses réalisations. L'AMC a également revu sa ressource *30 articles* pour une campagne sur Twitter et LinkedIn dans le cadre de la Semaine minière nationale de mai, afin de souligner le rôle que jouent les substances extraites des mines dans les articles utilisés au quotidien. Cette campagne a reçu un bon accueil sur tous les médias sociaux.

Campagne sur l'industrie minière canadienne : Depuis 2012, l'AMC produit des campagnes de communication annuelles visant à promouvoir la contribution du secteur minier canadien, principalement auprès des décideurs du gouvernement fédéral à Ottawa, en mettant l'accent sur les médias sociaux. Le Comité des relations publiques joue un rôle essentiel dans ce processus, qu'il s'agisse de proposer des idées de concept ou de peaufiner le message de la campagne.

Cette année, la campagne annuelle de sensibilisation du public de l'AMC a porté sur le rôle essentiel des matières extraites dans les produits qu'on utilise au quotidien, sur l'engagement de l'industrie envers l'exploitation minière durable et sur les possibilités de développement des minéraux critiques au Canada. La campagne de 2020, la plus ambitieuse de l'AMC à ce jour, présentait 40 concepts publicitaires différents, et sa portée a été élargie cette année pour aller plus loin que l'écosystème d'Ottawa et cibler les législatures provinciales, les sociétés membres de l'AMC, les communautés d'affaires, les secteurs manufacturiers, les communautés minières, les groupes stratégiques et de réflexion, ainsi que les influenceurs en matière de gouvernance environnementale et sociale. Dans le cadre de cette campagne élargie, l'AMC a créé un microsite bilingue utilisant le langage de ses concepts publicitaires définitifs approuvés. La publicité de l'AMC a généré plus de 2,4 millions d'impressions en

2020 par l'intermédiaire de l'affichage numérique, des médias sociaux, de la presse écrite et des affichages dans les transports en commun.

Événements de l'AMC : Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne et de souligner les défis et occasions de celle-ci. Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences minières partout au Canada, bien que la majorité d'entre elles, à l'exclusion du congrès de l'ACPE, aient été virtuelles en raison de l'écllosion de la COVID-19 au printemps 2020. L'AMC a prononcé son allocution annuelle devant la Chambre de commerce du Grand Vancouver en janvier 2020. Cette allocution portait presque exclusivement sur l'occasion que représente le développement des minéraux critiques pour le Canada. Comme toujours, ce discours a attiré un grand nombre de personnes et a fait l'objet d'une couverture médiatique, notamment d'une tribune publiée dans le Hill Times.

Lors du congrès de l'ACPE 2020, l'AMC a joué un rôle de premier plan dans la séance Investir au Canada et lors de plusieurs autres allocutions sur le Nord, l'exploitation minière durable et d'autres sujets pertinents pour le secteur minier. L'AMC était également présente pour appuyer publiquement l'annonce du premier ministre sur l'électrification au moyen de commentaires dans les médias nationaux.

Sondage d'opinion annuel auprès des Canadiens sur le secteur minier : Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2020 son huitième sondage d'opinion annuel. Le Comité des relations publiques a contribué à l'élaboration du sondage et à l'évaluation des résultats de celui-ci pour orienter les activités et les priorités de l'AMC pour l'année à venir. Quelques faits saillants :

- Les Canadiens ont tendance à penser que les activités minières réalisées au Canada et par des sociétés canadiennes adhèrent à des normes plus élevées que celles effectuées ailleurs ou par des sociétés non canadiennes.
- Toutes les régions du Canada affichent un sentiment positif à l'égard de l'industrie minière : 72 % au Québec, 67 % en Ontario et 65 % en Colombie-Britannique.
- Les sociétés minières obtiennent la meilleure note pour leur contribution à une économie saine, leur recours à l'innovation pour améliorer leurs façons de faire, les possibilités offertes dans les communautés nordiques et éloignées et leur sécurité.

Pour la première fois, l'AMC a également publié une partie des résultats de son sondage pour démontrer l'intérêt des Canadiens à soutenir le pays en tant que fournisseur privilégié de minéraux critiques. Elle a créé une présentation spéciale sur les minéraux critiques qui a été diffusée dans un communiqué de presse comprenant une citation favorable de l'honorable Seamus O'Regan, ministre des Ressources naturelles du Canada.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, directeur, Environnement et permis,
Corporation Cameco

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application de technologies et de principes scientifiques éprouvés en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Le Comité scientifique se concentre principalement sur les enjeux liés aux règlements établis en vertu de la *Loi sur les pêches*, en particulier le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* et les règlements proposés pour les mines de charbon et de sables bitumineux. En 2020, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés en février. En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions mensuelles se sont tenues dans un format virtuel pour le reste de l'année.

Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD)

Le 30 mai 2018, des modifications au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) ont été publiées, ce dernier devenant le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* (REMMMD). Certaines de ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2018 et d'autres le 1^{er} janvier 2019. Des exigences plus rigoureuses en matière de qualité des effluents entreront en vigueur en 2021, notamment :

- Exigence, pour toutes les mines, que les effluents ne présentent pas de létalité aiguë pour le crustacé *Daphnia Magna*.
- Limites de rejet des effluents à respecter pour toutes les mines d'ammoniac non ionisé.
- Limites plus faibles pour l'arsenic, le cyanure et le plomb applicables aux mines de métaux et de diamants existantes.
- Limites plus faibles pour l'arsenic, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc applicables aux nouvelles mines de métaux et de diamants.

En 2020, l'AMC a maintenu un dialogue de faible niveau avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur le développement continu d'une nouvelle fonctionnalité dans un système de déclaration électronique des données sur la conformité au REMMMD introduit en 2019. Cet engagement comprenait des discussions préliminaires avec ECCC au sujet de la capacité future de téléverser des données par lots, ce qui éliminerait la nécessité de saisir manuellement toutes les données, ainsi que le risque d'erreurs lors de la saisie.

En 2020, l'AMC a rappelé aux membres les nouvelles exigences plus strictes qui entreront en vigueur en juin 2021 afin qu'ils soient tous prêts à s'y conformer. En ce qui concerne les modifications apportées à l'annexe 2 du REMMMD, il s'agit d'un dossier actif pour l'AMC depuis plusieurs années et, en 2020, elle n'est activement engagée auprès d'aucun membre suivant le processus de l'annexe 2. ECCC a achevé plusieurs séries de modifications à l'annexe 2 en utilisant le processus simplifié qui exemptait les modifications proposées de la publication préalable dans la *Gazette du Canada*, Partie I, ce qui a considérablement raccourci le processus.

Une importante question demeure en suspens concernant les exigences des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) du REMMMD. Les modifications de 2018 ont introduit une nouvelle exigence visant à mesurer le sélénium dans les tissus des poissons si les conditions prescrites par le règlement

sont respectées. À l'époque, ECCC avait déclaré son intention de fournir des conseils techniques sur la collecte d'échantillons de tissus de poissons pour cette analyse. Au milieu de 2018, il a publié l'ébauche de ces directives aux fins de commentaires, et l'AMC et ses membres possédant une expertise technique pertinente ont soumis des rétroactions détaillées. ECCC n'a pas publié de version à jour depuis. L'AMC a soulevé la question à de nombreuses reprises et offert un soutien technique.

Toutefois, à la fin de 2020, ECCC a indiqué que ce projet était en suspens, sans échéancier pour la publication d'une version à jour. L'AMC demeure très préoccupée par le fait qu'ECCC n'ait pas encore fourni de conseils techniques pour répondre à une exigence juridique en vigueur depuis près de trois ans. Une orientation adéquate est importante pour assurer une science de qualité.

Règlement sur les effluents des mines de charbon (REMC) proposé

En novembre 2017, ECCC a publié une version détaillée du projet de règlements de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon. L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur de l'extraction de charbon préconisaient l'élaboration d'un règlement de la *Loi sur les pêches* depuis plusieurs années et soutiennent les efforts d'ECCC en ce sens. Des consultations ont eu lieu au début de 2018, et l'AMC a soumis des commentaires détaillés. En décembre 2018, ECCC a publié une mise à jour de sa proposition pour le REMC, et l'AMC a de nouveau soumis des commentaires détaillés.

En février 2020, ECCC a publié une proposition mise à jour pour le REMC. Il s'agissait de la dernière mise à jour avant la publication du projet de règlement dans la *Gazette du Canada*, Partie I. Elle était plutôt générale et ne fournissait pas de détails substantiels. En réponse, l'AMC a envoyé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et des commentaires détaillés aux fonctionnaires.

Le REMC proposé comprendrait des limites strictes pour le sélénium et le nitrate dans les effluents et aussi dans les cours d'eau en aval de certaines mines de charbon. L'AMC se dit préoccupée par le fait que la technologie de traitement actuelle ne permet pas de respecter les limites proposées. Toutefois, ses commentaires portaient principalement sur le manque d'information d'ECCC depuis le lancement du processus de consultation en 2017.

Plus précisément, l'AMC a souligné que :

- ECCC n'a fourni aucune preuve justifiant les limites proposées, notamment aucune preuve démontrant les éléments suivants :
 - Avantages environnementaux prévus des limites proposées, particulièrement dans les cas où elles seraient inférieures aux exigences provinciales fondées sur la science pour les permis.
 - Faisabilité des limites proposées en utilisant les meilleures technologies existantes d'application rentable.
- Le niveau de détail fourni par ECCC à ce jour au sujet de nombreux aspects du REMC proposé est insuffisant pour déterminer s'il fonctionnerait comme prévu et sans conséquences imprévues.

L'AMC a demandé à ECCC de fournir ces renseignements et de donner l'occasion de les commenter avant que le REMC proposé soit publié dans la *Gazette du Canada*. À la fin de 2020, ECCC n'avait pas fourni de renseignements supplémentaires sur le REMC proposé ni d'indications sur les prochaines étapes de la mobilisation entourant la proposition.

Règlements proposés de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux

L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur des sables bitumineux militent depuis plusieurs années en faveur de l'adoption d'un règlement de la *Loi sur les pêches*. Actuellement, les mines de sables bitumineux ne rejettent aucun effluent. Toute l'eau est plutôt entreposée sur place. Une certaine quantité d'eau est réutilisée dans le cadre de la récupération du bitume, mais les volumes stockés dans les mines de sables bitumineux ne cessent d'augmenter. La capacité de rejeter l'eau est essentielle à la fermeture et à la réhabilitation des mines de sables bitumineux.

L'engagement des représentants d'ECCC à l'égard du secteur des sables bitumineux et l'élaboration de projets de règlements ont commencé en 2017 et se sont accélérés en 2018. Ils ont également élaboré un plan de travail proposant l'entrée en vigueur d'un règlement en 2023. Toutefois, à ce jour, ils n'ont pas publié de proposition de règlement, et une telle proposition n'est plus attendue avant la deuxième moitié de 2021.

En mars 2020, l'AMC et les membres du secteur des sables bitumineux ont tenu une séance d'information technique à l'intention des médias sur le rejet d'eau des sables bitumineux. Jusqu'en 2020, il y a eu un engagement informel des fonctionnaires d'ECCC pour obtenir des mises à jour sur la situation, mais aucun engagement formel. À la fin de 2020, le plan d'engagement formel d'ECCC n'était pas clair, même s'il collaborait activement avec les communautés autochtones.

Innovation et soutien au Conseil canadien de l'innovation minière

L'AMC continue de suivre et d'appuyer les activités d'innovation et de collaborer avec le gouvernement fédéral au besoin. Elle appuie le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM), notamment en étant représentée au conseil d'administration. Le CCIM est un organisme national sans but lucratif qui coordonne et élabore des projets et des programmes en réponse aux défis liés au cycle de vie des mines définis par ses membres de l'industrie. Un des éléments clés de la vision du CCIM, la stratégie Towards Zero Waste Mining, a comme objectif de permettre le déploiement de technologies qui réduiront la consommation d'énergie et d'eau, de même que l'empreinte environnementale de 50 % d'ici 2027. Plusieurs projets du CCIM sont en cours, et trois projets de technologies de remplacement pour le broyage du minerai ont été sélectionnés parmi les finalistes dans le cadre du Défi À tout casser de RNCan.

Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)

L'AMC est depuis longtemps membre du comité de consultation de l'INMOA, mais à la fin de 2020, aucun plan définitif n'avait été établi pour l'avenir de l'organisme. Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) fait expressément référence à l'INMOA et, en juin 2020, RNCan a organisé un atelier virtuel réunissant de multiples intervenants pour discuter de la voie à suivre. Cet atelier comptait près de 80 participants, dont des représentants de l'AMC et plusieurs de nos membres. Les sujets abordés comprenaient les relations avec les communautés, l'innovation, les risques liés à la réhabilitation des mines orphelines et abandonnées et la prévention des abandons futurs. À la suite de l'atelier, lors de leur conférence de 2020, les ministres de l'Énergie et des Mines du Canada ont approuvé la création d'un groupe relevant du Groupe de travail intergouvernemental, qui élaborera une proposition pour la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada (CMEC) de 2021. Cette proposition comprend les éléments suivants :

- Modèle de gouvernance pour le maintien de l'INMOA
- Modèle de financement
- Plan de travail

Ce groupe a commencé à se réunir à la fin de 2020, rassemblant uniquement les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, mais on s'attend à ce que le nombre de membres augmente en 2021 pour inclure l'AMC et d'autres intervenants. Outre le modèle de gouvernance, le groupe travaille à l'établissement de priorités pour un plan de travail.

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)

En plus d'être l'unique source de financement de cette initiative, l'AMC préside le comité directeur multilatéral du Programme NEDEM. Une étude préliminaire du site de Louvicourt au Québec, finalisée au début de l'année 2020, visait à jeter les bases de la conception d'une étude plus détaillée du site dont le but était de comprendre les interactions biogéochimiques entre les résidus miniers et les divers types de plantes répertoriés. En raison des restrictions liées à la COVID-19, ce projet n'a pas été poursuivi en 2020 et aucune autre étude sur le terrain n'a été entreprise. Le NEDEM s'est plutôt concentré sur le lancement d'une étude sur les répercussions géotechniques des réactions géochimiques des résidus et de la roche stérile, qui sera réalisée en partenariat avec l'International Network for Acid Prevention. Ce projet a été officiellement lancé à la fin de 2020 et sera achevé en 2021.

Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW)

Le CEW 2020 devait se tenir à Halifax en octobre 2020. La conférence a toutefois été annulée en raison de la COVID-19 et aucun événement virtuel n'a eu lieu. Le CEW 2021 devrait avoir lieu à Halifax, et l'AMC, en tant que représentant au sein de son comité de consultation, collaborera avec ses membres et ses organisateurs pour qu'une séance sur l'industrie minière soit organisée.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS

Président : Mike Davies, conseiller principal, Environnement,
Ressources Teck Limitée

Le Groupe de travail sur les résidus miniers examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin de dégager des pratiques exemplaires qui peuvent ensuite servir à élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Le Groupe de travail sur les résidus miniers fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus miniers contribue à l'initiative VDMD de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.

Contexte

L'AMC joue un rôle de chef de file mondial dans la gestion des résidus miniers depuis la parution de la première édition du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* (le Guide sur les résidus miniers) dans les années 1990. Le document *Comment rédiger un manuel d'opération, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* (ou Guide OES), qui l'accompagne, est paru en 2003. En 2004, l'AMC a lancé l'initiative VDMD, dont un des éléments centraux est la gestion des résidus miniers et qui comprend le *protocole de gestion des résidus* (le protocole) pour mesurer la performance.

En 2015, en réponse à la défaillance survenue dans un parc à résidus miniers de la mine Mount Polley en Colombie-Britannique, l'AMC a lancé des revues internes et indépendantes du protocole, du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES. L'examen interne relevait du Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC, qui rassemble plus de 50 représentants de membres de l'AMC possédant une expérience et une expertise collectives en gestion des résidus au Canada et partout dans le monde.

Par la suite, le protocole, le Guide sur les résidus miniers et le Guide OES ont été révisés pour répondre aux recommandations de la revue indépendante, refléter les pratiques exemplaires actuelles et tenir compte des leçons apprises lors de la mise en œuvre des versions précédentes de ces documents. Les révisions ont été effectuées en deux étapes :

Novembre 2017 :

- Troisième édition du Guide sur les résidus miniers
- Protocole de gestion des résidus miniers VDMD révisé
- Introduction d'un nouveau tableau de conformité

Mars 2019 :

- Deuxième édition du Guide OES
- Version 3.1 du Guide sur les résidus miniers (modifications mineures)
- Protocole de gestion des résidus miniers VDMD révisé
- Tableau de conformité révisé

Tous les documents peuvent être téléchargés au www.mining.ca/fr/notre-expertise/gestion-des-residus-miniers en anglais, en français et en espagnol.

Initiative Examen mondial des résidus miniers et Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers

En 2019, l'AMC a participé davantage aux initiatives de gestion des résidus à l'échelle internationale, notamment en raison de la défaillance du parc à résidus miniers de Brumadinho au Brésil. Cet événement tragique a donné lieu, au printemps 2019, au lancement de l'Examen mondial des résidus miniers (*Global Tailings Review*), une initiative conjointe du Conseil international des mines et métaux (ICMM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des principes pour l'investissement responsable.

L'objectif de l'Examen mondial des résidus miniers était d'élaborer une norme internationale de gestion des résidus miniers. Un groupe d'experts composé de sept membres et d'un président a été chargé de réaliser cette tâche. Pour les soutenir, les coparticipants ont formé un groupe consultatif multilatéral de 14 membres, dont un responsable en gestion des résidus miniers de l'AMC et un expert principal en résidus miniers d'un membre de l'AMC (qui préside le Groupe de travail sur les résidus miniers). Le rôle important de l'AMC au sein du groupe consultatif (les seuls représentants de l'industrie minière du groupe) représentait une reconnaissance importante du leadership mondial et de l'expertise de l'AMC en matière de gestion des résidus miniers.

La version préliminaire de la *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers* (la *Norme*) a été publiée aux fins de commentaires publics en novembre 2019, et l'AMC, avec l'aide du Groupe de travail sur les résidus miniers, a soumis des commentaires détaillés au début de 2020. De plus, l'AMC a collaboré directement avec le comité d'experts pour fournir des renseignements supplémentaires sur le programme *VDMD*.

La version finale de la *Norme* a été publiée en août 2020 et contient 77 exigences concernant les six sujets suivants :

- Base de connaissances
- Communautés touchées
- Conception, construction, exploitation et surveillance des parcs à résidus miniers
- Gestion et gouvernance
- Intervention d'urgence et valorisation à long terme
- Divulgateion publique

Réponse de l'AMC à la publication de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers

À la suite à la publication de la *Norme*, l'AMC a effectué une analyse détaillée de ses exigences en les comparant à celles des protocoles suivants :

- *Protocole de gestion des résidus miniers VDMD*
- *Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD*
- *Protocole VDMD d'intendance de l'eau*

L'analyse a permis de conclure que l'initiative *VDMD* est conforme aux exigences de la *Norme*. En effet, les exigences actuelles (2020) de l'initiative *VDMD* dépassent bon nombre des exigences de la *Norme*, en particulier celles qui sont liées à la prévention des défaillances catastrophiques. L'analyse a conclu que l'initiative *VDMD* présente d'importantes forces, notamment :

- Le volet gestion des résidus miniers de l'initiative *VDMD* reflète l'amélioration continue qui s'appuie sur plus de 20 ans de mise en œuvre dans des mines partout dans le monde et sur les résultats d'une revue indépendante réalisée en 2015.
- Le tableau de conformité, conçu pour la première fois en 2017 comme outil de mesure du rendement pour le *protocole de gestion des résidus* et élargi en 2019, offre un très haut niveau de rigueur en matière de mesure de la performance.
- Le *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités* est mis en œuvre depuis près de 20 ans et fournit des indicateurs et des critères de rendement bien définis et décrits.
- Depuis près de 20 ans, l'initiative *VDMD* est dotée d'un système éprouvé de mesure du rendement, de vérification externe et de production de rapports publics sur les résultats, soit les éléments fondamentaux établis par la *Norme*.

Cette analyse a également permis de cerner un certain nombre d'éléments conformes à l'engagement de l'AMC pour l'amélioration continue du volet de gestion des résidus miniers de l'initiative *VDMD*. En novembre 2020, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé une proposition de mise à jour visant à améliorer l'harmonisation avec la *Norme* et à renforcer davantage les exigences et les directives de l'AMC en matière de gestion des résidus miniers. Le conseil a également approuvé l'élargissement du champ d'application du *protocole de gestion des résidus* pour y inclure les parcs à résidus miniers fermés et inactifs.

Soutien de l'AMC à l'ICMM

De plus, l'ICMM a entrepris l'élaboration de lignes directrices internationales sur la gestion des résidus miniers. En 2016, lors de l'élaboration de l'énoncé de position sur le cadre de gouvernance des résidus de l'ICMM, un examen des pratiques exemplaires internationales a permis de conclure que les directives *VDMD* de l'AMC reflétaient les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale. L'AMC a été sollicitée pour appuyer l'élaboration des directives de l'ICMM qui :

- Fourniront une orientation en vue de l'adoption d'une approche globale de la gestion des résidus miniers fondée sur les éléments fondamentaux du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES de l'AMC;
- Fourniront une orientation en vue de l'adoption d'une approche de gestion des résidus miniers axée sur la performance et le risque.

Constatant la possibilité d'amplifier le message sur l'importance d'une bonne gouvernance des résidus miniers, l'AMC a notamment apporté son soutien en faisant du responsable de la gestion des résidus de l'AMC l'un des principaux auteurs des directives de l'ICMM et en collaborant avec un petit sous-groupe comprenant des représentants de trois membres de l'AMC qui participaient également au Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC. Une première ébauche des directives a été achevée au milieu de l'année 2019, et le travail sur l'ébauche s'est poursuivi le reste de cette année-là. Les travaux relatifs à ce document d'orientation se sont poursuivis tout au long de 2020, particulièrement pendant les deuxième et troisième trimestres. Le *Tailings Management Good Practice Guide* de l'ICMM a été approuvé par l'ICMM à la fin de 2020 et a été publié au premier trimestre de 2021.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada

Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.

Échanges concernant la politique budgétaire fédérale

Au cours de l'année 2020, l'AMC a communiqué avec le gouvernement fédéral afin de promouvoir l'importance du contexte fiscal pour la compétitivité du Canada en vue d'attirer de nouveaux investissements minéraux et d'indiquer quels secteurs ont besoin du soutien du gouvernement, y compris en matière d'investissements dans les infrastructures des régions éloignées et nordiques.

En mars 2020, conjointement avec le congrès annuel de l'ACPE, l'AMC a salué l'annonce du gouvernement concernant l'élargissement du traitement fiscal préférentiel accordé aux technologies d'énergie propre de manière à inclure l'équipement d'exploitation minière. Cette annonce est le résultat direct de la campagne de sensibilisation de l'AMC et appuiera le recours à des véhicules électriques dans les mines alors que le secteur se tourne vers un avenir à faible empreinte carbone.

Répercussions de la COVID-19

Alors que le budget fédéral 2020 a été reporté en raison de la COVID-19, l'AMC est intervenue activement auprès de Finances Canada concernant l'élaboration d'outils stratégiques et de mesures de soutien pour limiter l'ampleur des répercussions économiques liées à la pandémie. Ces mesures comprenaient des programmes qui permettaient l'accès au capital, ainsi que des outils pour maximiser la capacité des entreprises à conserver leurs employés malgré la perturbation généralisée de la chaîne d'approvisionnement et du marché, ainsi que les décisions commerciales de réduire ou d'interrompre temporairement la production afin de mettre au premier plan les priorités en matière de santé publique.

Déductions fiscales

Depuis 2016, l'AMC travaille avec le gouvernement fédéral à la résolution d'un problème de déductions fiscales qui présente d'importants défis pour les sociétés minières qui doivent payer rétroactivement un impôt minier supplémentaire pour l'année d'imposition précédente. Les échanges de l'AMC avec le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada ont mené à l'élaboration de modifications réglementaires pour régler ce problème, ainsi qu'à l'émission d'une lettre d'intention du ministère dans laquelle il s'engage à adopter un ensemble de réformes législatives à l'appui de ce projet.

Évolution et engagement de l'OCDE

Au cours des dernières années, l'AMC a travaillé avec Finances Canada sur une réforme fiscale de l'OCDE en évolution. L'OCDE a élaboré et présenté une proposition fiscale qui accorderait un droit d'imposition aux administrations importatrices sur les biens et services qu'elles consomment. La raison invoquée pour cette proposition est la suivante : les marchés de ces pays ont une valeur (les biens incorporels de commercialisation), qui est actuellement sous-évaluée et sans laquelle il ne pourrait y avoir de transactions internationales. Les principales préoccupations de l'industrie minière portent sur la double imposition (le Canada, par exemple, ne réduira probablement pas l'impôt actuellement payable sur les bénéficiaires des sociétés minières, malgré le droit, au plan fiscal, pour les pays importateurs, de déclarer les mêmes bénéficiaires) et l'acceptabilité sociale des exploitants étrangers (les pays en développement dont le

développement des ressources est un moteur économique important pourraient voir la valeur de leurs activités minières diminuer, une partie des bénéfices devenant imposables par un autre pays, dans bien des cas, la Chine). En plus de collaborer avec le ministère des Finances, l'AMC participe au Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE et au groupe de travail sur la fiscalité de l'ICMM, assure la liaison avec le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable, et a apporté sa participation aux consultations publiques de l'OCDE et par le biais de la publication d'un mémoire.

COMITÉ DU TRANSPORT

Président : Michael O’Shaughnessy, directeur, Stratégie et planification
logistiques, Ressources Teck Limitée

Le Comité du transport contribue à l’élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d’améliorer la compétitivité de l’industrie minière du Canada.

Chaque année, les exportations canadiennes de minéraux et de métaux se chiffrent en dizaines de milliards de dollars. En 2020, les exportations canadiennes de minéraux ont dépassé les 109 milliards de dollars, c’est-à-dire quelque 20 % de la valeur totale des exportations canadiennes. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent plus de la moitié du volume et des revenus totaux du transport de marchandises enregistrés par les chemins de fer canadiens.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l’industrie minière canadienne. Cela est d’autant plus important que le Canada est contraint de rivaliser avec des pays dont la chaîne d’approvisionnement logistique est considérablement plus réduite. Et comme les bases des échanges commerciaux s’établissent au pays, un tel système permettrait également à l’industrie de profiter des accords commerciaux actuels et futurs. L’année 2020 s’est avérée particulièrement difficile pour la fluidité de la chaîne d’approvisionnement en raison des perturbations importantes liées à la pandémie et des conflits de travail, comme ceux qui se sont produits au Port de Montréal, et des blocus, comme ceux qui se sont produits sporadiquement au pays plus tôt cette année.

Transport Ferroviaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, un certain nombre d’activités importantes en matière de réglementation et de politique sont en cours dans le domaine ferroviaire. Transports Canada (TC) mène des consultations sur la transparence des données ferroviaires afin d’établir un régime permanent de transparence de ces données, et une consultation de l’Office des transports du Canada a eu lieu en 2020 sur une pluralité de mesures qui ont une incidence sur le coût du capital du transport ferroviaire. L’AMC a préparé des mémoires dans le cadre de ces consultations. Concernant la transparence des données ferroviaires, TC a publié en décembre 2020 une ébauche de proposition insuffisamment granulaire ou exhaustive pour atteindre le niveau de transparence exigé par les expéditeurs. L’AMC a collaboré avec des représentants du gouvernement et des membres du personnel politique à ce sujet, et les consultations sont toujours en cours. Ces consultations comprennent plusieurs phases, et l’AMC a participé à une ronde de consultations subséquente vers la fin de 2020.

L’AMC s’engage à continuer de participer au dossier ferroviaire jusqu’au rétablissement de l’équilibre. D’autres activités comprennent des entretiens réguliers par l’entremise de la Table ronde sur la chaîne d’approvisionnement des produits de base, la participation à l’initiative d’exercice de planification collaborative et le groupe de travail sur les ressources du secteur ferroviaire, sous la supervision de Ressources naturelles Canada.

L’une des priorités de l’AMC demeure de permettre aux expéditeurs d’obtenir une estimation des coûts pendant un processus d’arbitrage de l’offre finale, l’un des recours contenus dans la LTC. Pendant des

décennies, le recours dont les expéditeurs captifs se servaient était l'arbitrage de l'offre finale, et pour que ce recours fonctionne correctement, les deux parties doivent avoir un accès raisonnable à l'information, notamment en ce qui a trait aux coûts.

Transport Maritime

Le secteur minier est un très bon client des ports canadiens. D'importants volumes de minerai de fer, de sel et d'autres produits minéraux tels que l'engrais, le gypse et la ferraille empruntent le port de Montréal. L'industrie minière contribue également beaucoup aux activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Les cargaisons de minerai de fer, de coke et de charbon représentent environ 20 % du trafic de la voie maritime, et le minerai de fer est en seconde position parmi les produits de base expédiés. Le charbon métallurgique constitue environ 19 % du volume annuel total manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers le Japon, la Corée, l'Inde, la Chine et Taïwan, ainsi que certaines expéditions vers l'Europe et l'Amérique du Sud. La capacité d'effectuer une transition harmonieuse du transport routier au transport maritime aux ports est un facteur déterminant de la compétitivité, la fiabilité et la crédibilité de la chaîne d'approvisionnement du Canada. L'importance de cette fluidité est illustrée par les perturbations associées aux grèves rotatives qui ont eu lieu au Port de Montréal en juillet et en août 2020, dont l'AMC a longuement parlé aux décideurs fédéraux, ce qui a occasionné la reprise temporaire des activités portuaires.

L'Organisation maritime internationale est l'organisme international qui régleme la pollution et les pratiques sécuritaires en mer. L'évolution du Code maritime international des cargaisons solides en vrac a des répercussions sur l'expédition pour les sociétés minières. Au cours de l'année 2020, l'AMC a continué de travailler activement à la question de la corrosion et à la proposition d'une interdiction du transport et de la consommation de mazout lourd dans les eaux arctiques. L'AMC a participé à des délégations numériques auprès de l'OMI sur chaque enjeu, et a appuyé l'élaboration de travaux techniques, de recommandations de politiques et de mémoires pour les deux dossiers. Une partie importante de ce travail consiste à maintenir un contact régulier avec les divers intervenants de la chaîne d'approvisionnement maritime, notamment les ports, les transporteurs et les terminaux. L'AMC maintient un dialogue régulier avec les décideurs au sujet de ces dossiers à TC, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et à Environnement et Changement climatique Canada.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Président : David Clarry, vice-président, Responsabilité sociale d'entreprise, Hudbay

Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.

Politiques fédérales relatives à l'industrie minière canadienne à l'étranger

Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE)

Au cours de l'année 2020, le Comité RSI a continué de travailler avec l'OCRE dans le cadre de ses processus de consultation publique afin d'établir les procédures opérationnelles de son processus de traitement des plaintes. Au cours de l'année, l'OCRE a publié trois ébauches de ses procédures opérationnelles et, à la fin de 2020, les procédures n'avaient pas été finalisées.

En étroite collaboration avec la Chambre de commerce du Canada, le Comité RSI a examiné chaque ébauche et soumis des commentaires à trois reprises, en plus d'inviter l'OCRE à participer au comité à chacune de ses trois réunions. Le Comité RSI a relevé des occasions d'améliorer l'ébauche des procédures opérationnelles concernant des questions comme la gestion de la confidentialité et du recouvrement des coûts lorsque des médiateurs tiers sont engagés, et la définition de « agir de bonne foi ».

En septembre, l'OCRE a lancé une dernière consultation avant d'officialiser ses procédures opérationnelles. Cette consultation a également permis de présenter un nouveau document qui complète les procédures opérationnelles et de fournir des directives sur la façon dont l'OCRE traitera les allégations de représailles dans le cadre du traitement d'une plainte. La version des procédures opérationnelles publiée dans le cadre de cette consultation comprenait un certain nombre de révisions qui répondaient à bon nombre des commentaires formulés précédemment par l'AMC et représente un processus conforme à la vision de l'AMC selon laquelle le fonctionnement efficace de l'OCRE repose sur la recherche conjointe des faits et le règlement collaboratif des différends. L'AMC a également estimé que les directives relatives au traitement par l'OCRE des allégations de représailles étaient équilibrées et réfléchies.

Consultation d'Affaires mondiales Canada pour élaborer une stratégie de conduite responsable des entreprises

Cette année marquait le début d'une nouvelle initiative stratégique dirigée par Affaires mondiales Canada visant à remplacer la stratégie de RSE pour le secteur extractif par une nouvelle stratégie de conduite responsable des entreprises qui s'appliquerait à toutes les entreprises canadiennes actives à l'étranger, quel que soit leur secteur. Cette orientation vers l'application à tous les secteurs reflète une position stratégique défendue de longue date par l'AMC. Affaires mondiales Canada a lancé la première consultation officielle pour cette initiative en octobre dans le but de mettre en place une stratégie finale d'ici la fin de l'année 2021. Les thèmes initiaux de cette stratégie sont les suivants :

1. Contribuer à un environnement renforcé et inclusif de conduite responsable des entreprises à l'échelle mondiale.

2. Collaborer avec divers intervenants pour créer un environnement habilitant permettant aux entreprises canadiennes d'atteindre et de dépasser les pratiques exemplaires en matière de conduite responsable des entreprises.
3. Améliorer l'obligation de rendre compte en donnant accès au règlement des différends, au dialogue, aux mécanismes de recours et de réparations.
4. Élaborer des outils, des mesures incitatives et des partenariats que le gouvernement pourrait soutenir pour favoriser une conduite responsable des entreprises à l'étranger.
5. Contribuer à l'élaboration de normes, de lignes directrices et de cadres internationaux clés que le Canada pourrait envisager de promouvoir ou d'adopter et qui porteraient uniquement sur la conduite responsable des entreprises ou en traiteraient.

Au cours du processus de consultation, le Comité RSI s'est efforcé de veiller à ce que le gouvernement fédéral examine comment il peut renforcer le soutien offert aux entreprises canadiennes à l'étranger qui respectent les modalités de la nouvelle stratégie. Le Comité RSI continuera de jouer un rôle important dans l'élaboration de cette politique jusqu'en 2021.

Projet de loi du Sénat sur l'esclavage moderne

Cette année, une nouvelle version de la *Loi sur l'esclavage moderne* a été introduite au Sénat, donnant suite aux efforts antérieurs du député John McKay. Le nouveau projet de loi, intitulé S-211, *Loi édictant la Loi sur l'esclavage moderne*, a été présenté par la sénatrice Miville-Dechêne. Le projet de loi définit l'esclavage moderne en concordance avec les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail sur le travail forcé et le travail des enfants et est conforme au *protocole VDMD de prévention du travail des enfants et du travail forcé*. Avec l'appui du Comité RSI, l'AMC a fourni une déclaration de soutien à la sénatrice lors du dépôt du projet de loi, mais a également exprimé le souhait qu'une disposition d'équivalence semblable à celle contenue dans la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* y soit ajoutée afin que le Canada puisse accepter les rapports d'entreprise déposés au Royaume-Uni et en Australie pour répondre aux exigences canadiennes. À la fin de l'année 2020, ce projet de loi était toujours en attente d'une deuxième lecture au Sénat.

Relations et engagement

Les activités de sensibilisation et de mobilisation ont été grandement entravées en 2020 en raison de la pandémie. Voici quelques-unes des activités qui ont pu avoir lieu cette année.

Dialogue avec la communauté financière

L'AMC a travaillé efficacement pendant deux ans avec Milla Craig à Millani pour favoriser un dialogue accru entre ses membres et les investisseurs institutionnels canadiens. L'accent a été mis sur l'harmonisation des rapports relatifs à la gouvernance environnementale et sociale (ESG) avec les attentes et les besoins des investisseurs ainsi que sur l'aide à apporter aux investisseurs pour qu'ils précisent la façon dont ils tiennent compte des risques et des possibilités de création de valeur liés à la ESG. Le plus récent dialogue a eu lieu en décembre 2020 et a mis en lumière les défis que représente l'intégration de mesures sociales et communautaires dans des divulgations efficaces. L'un des principaux résultats de ce dialogue a été de cerner le besoin pour les entreprises et les investisseurs de mieux comprendre ce qui constitue de l'information utile pour la prise de décision liée aux aspects sociaux de la ESG. Ce sujet sera approfondi dans le prochain dialogue prévu à la mi-2021 axé sur les relations avec les Autochtones.

Mining Indaba

Cette année, la conférence Mining Indaba a été remarquable en ce sens qu'il s'agissait de la première fois depuis 2013 qu'un ministre canadien assistait à la conférence et la première fois de mémoire

d'homme que le ministre du Commerce international y participait. Comme cela fait maintenant partie intégrante de ses activités, l'AMC s'est associée à Affaires mondiales Canada pour organiser un panel donnant le coup d'envoi aux activités de la Journée du développement durable. Le panel a mis l'accent sur les innovations en matière d'établissement de relations avec la communauté et a réuni le président-directeur général de Trevali, le directeur général de De Beers, Pierre Gratton de l'AMC, Alan Young et Stephanie Shumsky (d'IMPACT, une organisation non gouvernementale qui travaille sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle), et a débuté avec l'allocation d'ouverture du ministre Ng. Pendant la conférence Mining Indaba, l'AMC s'est également associée à la Mining Suppliers Trade Association pour animer un panel mettant en évidence le leadership canadien en matière de technologies propres. Elle a participé à un autre panel axé sur l'harmonisation et la reconnaissance mutuelles des normes et à un troisième panel à FrancoMines réunissant des représentants de sociétés minières canadiennes actives en Afrique de l'Ouest, dont IAMGOLD et Trevali.

Exploitation minière et sécurité

En janvier dernier, l'AMC a participé à la cinquième réunion annuelle du Groupe de travail sur la sécurité minière. L'AMC a fourni une mise à jour à ce groupe de 65 praticiens du domaine de la sécurité minière au sujet des récents dossiers stratégiques de l'association ayant des répercussions sur l'industrie minière canadienne à l'étranger.

Le forum annuel a couvert un large éventail de questions suscitant l'intérêt, notamment les défis en matière de conformité auxquels fait face l'industrie de la sécurité privée en constante évolution; les nouvelles initiatives du gouvernement du Canada pour soutenir la sécurité et la résilience du secteur minier; la chaîne de blocs pour une certification responsable de la chaîne d'approvisionnement; les risques pour la sécurité liés à l'exploitation minière artisanale et illégale; le commerce illégal d'or, et plus encore. La participation de l'AMC à ce forum a également coïncidé avec de nouveaux efforts visant à collaborer avec Affaires mondiales Canada afin d'offrir un soutien accru aux pays hôtes aux prises avec des problèmes de sécurité de plus en plus importants, y compris en Afrique de l'Ouest à la suite de l'attaque terroriste contre une société minière canadienne.

Plans pour 2021

Les travaux du Comité RSI continuent de porter sur un certain nombre de grands aspects, dont le leadership en matière de droits de la personne, la contribution à la mise en place de systèmes de recours justes, dont la recherche d'une issue positive aux enjeux liés à l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, ainsi que la divulgation des résultats sur le développement durable, tout en visant à assurer le positionnement des sociétés canadiennes à l'étranger. Maintenant que l'OCRE est en place et que le travail sur les procédures opérationnelles est bien entamé, le Comité RSI devra continuer de consacrer beaucoup de temps à sa collaboration avec l'OCRE à mesure qu'il deviendra opérationnel, afin de faire ce qui est en son pouvoir pour contribuer à sa capacité de résoudre avec succès les plaintes qui pourraient lui être présentées. Le Comité RSI entend également contribuer pleinement aux efforts continus d'Affaires mondiales Canada pour élaborer la nouvelle stratégie de conduite responsable des entreprises et poursuivre ses efforts de mobilisation auprès des investisseurs institutionnels canadiens. Le Comité RSI a également exprimé le désir d'intégrer davantage de transfert de connaissances entre ses membres dans son cycle annuel de réunions.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Chris Adachi, gestionnaire, Mise en œuvre du développement durable et stratégie sur le carbone, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et le rendement des émissions de gaz à effet de serre.

Tarifification du carbone et régime de tarification fondé sur le rendement (STFR)

L'AMC a collaboré de manière constructive avec les décideurs du gouvernement fédéral à l'élaboration de normes de tarification fondées sur le rendement pour les activités minières, la fusion et le bouletage du minerai de fer. Elle a été ravie de voir qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a reconnu plusieurs de ses priorités dans le règlement définitif publié en 2019, y compris la nécessité de traiter les émissions de procédés différemment des émissions de combustion.

Les décisions du gouvernement concernant la façon d'investir les recettes générées par la tarification du carbone à l'avenir n'ont pas encore été prises. L'AMC estime que tous les fonds recueillis grâce au STFR devraient être utilisés pour contrer les difficultés que doivent surmonter les installations touchées. L'AMC recommande fortement que le gouvernement fédéral adopte deux mesures permettant de réinvestir les recettes générées dans l'industrie en vue de favoriser la stratégie visant à réduire les émissions de GES, et que ces mesures s'appliquent à tous les territoires concernés par la tarification. La première mesure consiste à mettre en place des comptes individuels pour les paiements de conformité de la majorité des grands émetteurs finaux (GEF). La seconde mesure est un fonds sectoriel dans lequel serait placé le reste des paiements de conformité des GEF durant les premières années et qui, après l'amorçage initial, servirait à mettre en commun les fonds inutilisés des comptes des secteurs individuels. En 2020, l'AMC a communiqué ces positions à ECCC en personne et dans des soumissions à l'intention du ministère.

Dans le plan climatique pour 2030 mis à jour publié en décembre 2020, le gouvernement fédéral a proposé de porter le prix du carbone à 170 \$ la tonne d'ici 2030 afin d'appuyer les objectifs nationaux accrus de réduction des émissions. Parmi les autres mesures stratégiques, mentionnons le dépôt d'une loi par laquelle le Canada s'engage à respecter la carboneutralité d'ici 2050 et le lancement d'un examen du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) afin d'envisager l'établissement d'un ratio de resserrement des normes existantes et l'élaboration de nouvelles normes. Au moment de la rédaction, le projet de loi C-12 était en cours d'examen en comité et l'AMC se préparait à l'interne à participer au projet de cadre stratégique de carboneutralité. De plus, l'AMC a préparé un premier mémoire à l'intention des représentants du gouvernement sur l'examen du STFR et a rencontré des représentants ministériels et responsables politiques à ce sujet. L'AMC a également été invitée à faire une présentation adaptée au secteur sur les options technologiques de réduction dans le cadre de l'examen du STFR d'ECCC. L'AMC continue de participer activement à ces dossiers en préparant des mémoires et en collaborant avec les représentants du gouvernement et les décideurs.

Compensation carbone

L'AMC appuie le recours à des mesures de compensation carbone pour réduire les émissions de GES. Les mesures de compensation carbone constituent un outil important pour réduire les émissions de manière peu onéreuse. Le recours à des mesures de compensation carbone permet non seulement une

meilleure flexibilité et marge de manœuvre financière au sein du marché, mais favorise également les avantages économiques liés au développement d'une industrie et d'une économie à faible empreinte carbone. De plus, un accès efficace à une multitude de mesures de compensation carbone est essentiel pour que de nombreuses exploitations industrielles – y compris les sociétés minières – produisent des émissions neutres en carbone. Pour maximiser leur efficacité, les mesures de compensation carbone devraient être fongibles au sein des pays ayant des règlements comparables, élargissant ainsi le marché et réduisant les coûts. Elle est aussi d'avis que l'adoption d'un système d'assurance rigoureux est nécessaire pour veiller à la pertinence, à la qualité et à l'intégrité des mesures de compensation carbone. L'AMC continue de soutenir l'élaboration de ce système d'une manière qui favorise l'accessibilité aux exploitants industriels.

Depuis 2019, l'AMC a préparé deux mémoires sur les mesures de compensation carbone à l'intention d'ECCC et rencontré les représentants d'ECCC à ce sujet. L'AMC a également formulé des commentaires au sujet des principes proposés par ECCC pour les négociations du Canada en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, qui vise à établir un cadre commercial mondial pour les mesures de compensation carbone. Au premier trimestre 2021, le gouvernement fédéral a publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, un cadre national de protocole de compensation carbone sur la base duquel l'AMC a soumis des commentaires et a recommencé à collaborer avec les représentants d'ECCC.

Norme sur les combustibles propres

La norme sur les combustibles propres est un projet de règlement visant à exiger que l'intensité des émissions tirées de l'énergie à base de carbone diminue durant tout le cycle de vie. La mesure initialement proposée était conçue de manière à inclure les carburants liquides, solides et gazeux (une première dans le monde de la réglementation concernant les combustibles solides et gazeux), ciblant les activités de consommation de combustibles dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et du transport.

Les sociétés minières, grandes consommatrices industrielles d'énergie du secteur FIEEEC, sont incapables de transférer les coûts additionnels liés à la conformité à leurs clients. La majeure partie des coûts liés à la conformité associés à la norme sur les combustibles propres sera transférée directement aux consommateurs d'énergie par les fournisseurs de carburants. Un règlement exigeant que l'intensité des émissions de carbone provenant de l'énergie consommée dans les installations industrielles diminue pendant le cycle de vie entraînerait d'autres coûts que n'ont pas à assumer nos concurrents étrangers qui utilisent des combustibles à haute teneur en carbone pour la production d'électricité et les processus industriels. Cette situation risquerait d'entraîner un transfert des émissions de carbone.

L'AMC participe au groupe de travail technique d'ECCC sur la norme sur les combustibles propres depuis 2018 et a souligné à maintes reprises les besoins suivants :

- La reconnaissance et la protection du caractère concurrentiel des secteurs FIEEEC au moyen d'un éventail de solutions.
- L'établissement de mesures solides de protection qui s'appuient sur des évaluations des coûts cumulatifs du carbone pour les secteurs FIEEEC.
- La réduction du dédoublement et du chevauchement du fardeau réglementaire découlant de changements divergents dans les politiques et les lois et règlements.
- L'évaluation scientifique et transparente de la possibilité d'atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la norme sur les combustibles propres, de 30 Mt, et des coûts afférents.

- La mobilisation des intervenants par la participation au projet d'analyse coûts-bénéfices et d'étude d'impact de la réglementation mené par ECCC.

En décembre 2020, ECCC a publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le projet de règlement sur les combustibles propres. Bien que la proposition ait éliminé la norme proposée sur les combustibles pour les flux de combustible solide et gazeux, elle n'a pas instauré de mesures de protection pour les secteurs FIEEEC ni tenu compte des vulnérabilités industrielles dans les régions éloignées et nordiques. L'AMC continue de participer à ce dossier et a fourni un mémoire pour la *Gazette du Canada*, Partie I.

Proposition de règlement sur les groupes électrogènes diesel stationnaires

Dans une initiative réglementaire précédente, ECCC proposait que les nouveaux groupes électrogènes diesel soient dotés d'une technologie de post-traitement des gaz d'échappement de Phase IV. L'AMC et ses membres ont participé à des webinaires avec des représentants d'ECCC pour communiquer leurs préoccupations au sujet de cette proposition, étant donné que cette technologie n'est pas éprouvée par temps froid hivernal sur les sites miniers en région éloignée. L'AMC a été satisfaite de la proposition d'ECCC dans la version définitive du règlement publiée au printemps 2020, soit que les sociétés minières exerçant des activités dans des régions éloignées bénéficient de souplesse et qu'elles soient traitées comme les collectivités éloignées.

Document de référence sur l'adaptation aux changements climatiques pour l'industrie minière de l'AMC

En novembre 2016, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) de l'AMC a publié une déclaration consultative intitulée *Relever le défi*, qui encourage l'AMC et ses membres à continuer de tirer parti de leurs efforts, de leurs réalisations et de leurs engagements dans le domaine des changements climatiques. Dans cette déclaration, le Groupe soulignait aussi la détermination de l'AMC et de ses membres à contribuer de manière constructive à la lutte planétaire contre les changements climatiques, en citant les *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, qui présente les éléments fondamentaux d'un régime de tarification du carbone efficace visant à aider le gouvernement fédéral à concevoir un cadre pancanadien sur les changements climatiques.

Pour faire suite à un engagement envers le GCCCI contenu dans sa réponse, l'AMC a préparé un mémoire à l'attention de Ressources naturelles Canada à propos de l'élaboration d'un outil de gestion des risques fondé sur des pratiques exemplaires dans un climat changeant. Au début de 2018, l'AMC a été avisée que sa proposition avait été acceptée. Depuis, le document de référence a été élaboré et sera publié en 2021. Des critères d'adaptation aux changements climatiques ont également été intégrés au nouveau protocole de l'initiative VDMD de l'AMC.

Sources d'énergie de remplacement

L'AMC anime un groupe de travail sur les petits réacteurs nucléaires modulaires (PRM) et l'hydrogène dans l'industrie minière. Grâce à ces groupes, une collaboration active avec RNCAN a mené à l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs à l'hydrogène et aux PRM respectivement, tous deux publiés en 2020. Pour appuyer ces efforts, l'AMC a participé à des consultations, préparé des mémoires, animé de nombreux groupes de discussion, et collaboré avec des associations autochtones et d'autres entreprises. En ce qui concerne l'hydrogène, l'AMC a accepté de coprésider un groupe de travail sur l'hydrogène dans l'industrie minière avec CANMET Mining pour soutenir le développement et le déploiement de technologies liées à l'hydrogène dans le secteur minier. De plus, l'AMC a participé activement à l'augmentation du nombre de programmes d'énergie renouvelable accessibles aux exploitants de mines hors réseau.

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Président : Stéphane Robert, directeur des affaires réglementaires et de la durabilité, Mines Agnico Eagle Limitée (retraité au milieu de l'année 2020).

Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.

L'industrie minière, qui compte environ 8 500 travailleurs (un emploi sur six dans la région), est le principal moteur de développement économique du secteur privé dans le Nord du Canada. L'apport direct de l'industrie minière au PIB des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut s'est chiffré respectivement à 27 % et à 28 % en 2019, et à 6 % au Yukon en 2018. L'industrie minière a transformé les communautés nordiques et autochtones par la création d'emplois, la formation professionnelle et, dans certains cas, des redevances ou des apports en capital, tout en payant des impôts et des redevances aux gouvernements. Même si ces contributions sont importantes, le potentiel est encore plus grand. Des recherches de l'AMC indiquent que les nouveaux investissements pourraient dépasser les 35 milliards de dollars, si de tels investissements sont judicieux et les réalités du marché favorables.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est la priorité numéro un du Comité des affaires du Nord mis sur pied par l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

Développement de l'infrastructure du Nord

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions limite les occasions de découvrir et de produire davantage de richesses. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par habitant.

Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. Une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport [Corriger les inégalités](#), montre qu'il en coûte au moins six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud.

En s'appuyant sur cette plateforme de recherche, l'AMC a plaidé activement en faveur de programmes stratégiques qui aident à réduire le manque d'infrastructures et à accroître l'attrait des investissements dans le Nord. Au cours des dernières années, des mesures fructueuses ont été prises, notamment la création d'une affectation spécifique aux régions nordiques dans le programme de l'Initiative nationale des corridors commerciaux, dont le financement a été renouvelé dans le budget de 2021, conformément aux recommandations formulées dans le mémoire prébudgétaire de l'AMC. En outre, le financement spécifique à des projets stratégiques, y compris le Projet d'accès aux ressources du Yukon,

la route T'icho dans les Territoires du Nord-Ouest, un segment de l'autoroute McKenzie Valley dans les Territoires du Nord-Ouest, et la liaison hydroélectrique et à fibre optique de Kivalliq, a été plus important ces dernières années que de mémoire d'homme. L'AMC a activement soutenu ces projets au moyen de lettres d'appui, de démarches conjointes avec les communautés autochtones et de présentations dans le cadre de forums nordiques.

Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord

L'AMC appuie depuis longtemps l'adoption, par le gouvernement, d'un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, une initiative qui, si elle est mise en œuvre, comblera une lacune importante en matière de politique à l'échelle fédérale et visera à réduire les écarts considérables dans la qualité de vie entre les populations du Nord et du Sud, y compris les communautés autochtones. Après plusieurs années d'échanges avec les différents ordres de gouvernement, l'AMC s'est réjouie de constater, au moment de sa publication, que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord reconnaît à quel point la réduction des écarts en matière d'infrastructure est essentielle pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du but n° 2, lequel met l'accent sur l'infrastructure stratégique. Elle a également été satisfaite du fait que l'accent soit mis sur l'importance d'optimiser le développement des ressources, y compris dans les secteurs minier et énergétique, comme fondement sur lequel des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives peuvent être bâties. Bien que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord soit une politique holistique conçue pour réaliser des progrès multidimensionnels dans l'Arctique, il reconnaît l'importance de l'exploitation minière comme pilier de l'économie et reflète la priorité d'expansion des infrastructures de l'industrie comme étant essentielle à la croissance future. En plus de reconnaître que l'industrie est un partenaire de la réconciliation économique avec les Autochtones, l'AMC a souligné dans son mémoire, dans le cadre d'ateliers et de réunions avec les décideurs des Affaires du Nord, la nécessité d'un financement pour la mise en œuvre du plan. Elle s'est réjouie de voir que 700 millions de dollars avaient été accordés d'ici 2030 pour atteindre les objectifs établis.

Changements climatiques

Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique (y compris celui du carburant), mais les données suggèrent que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduelles. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions nordiques et éloignées du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique.

L'infrastructure déficitaire et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone. De plus, la norme sur les combustibles propres ne semble pas pouvoir s'appliquer aux industries se trouvant dans des régions à températures extrêmes, comme il en existe au Canada. Dans tous les contextes de consultation liés aux politiques et aux règlements sur les changements climatiques, s'assurer que la sensibilité aux opérations hors réseau dans les régions éloignées et nordiques est comprise et prise en compte est un élément fondamental de la collaboration de l'AMC avec les décideurs, tout comme la défense de la reconnaissance des exploitations minières hors réseau dans les programmes gouvernementaux. Plus récemment, après cinq ans à défendre cette reconnaissance, l'AMC a été avisée que le Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Programme des énergies renouvelables intelligentes de RNCan incluront les exploitations minières hors réseau, leur donnant ainsi accès aux principaux programmes de soutien qui leur était refusé auparavant.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

L'industrie minière est un des secteurs industriels canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2019, l'industrie représentait environ 20 % des exportations du Canada (avoisinant les 110 milliards de dollars) et compte chaque année pour une part considérable des investissements directs canadiens à l'étranger. Le Canada est également une plaque tournante du financement minier, puisque la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance de Toronto (TSXV) accueillent 57 % des sociétés minières ouvertes du monde et représentent invariablement la majorité de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale sur une base annuelle.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Celle-ci englobe le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'APIE.

Minéraux critiques

En 2020, le Canada et les États-Unis ont annoncé la finalisation du plan d'action canado-américain pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques, faisant valoir leur intérêt mutuel à sécuriser les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques nécessaires aux secteurs manufacturiers importants, y compris les technologies de communication, l'aérospatiale et la défense, et les technologies propres. Cette annonce donne suite à l'engagement pris en juin 2019 par le premier ministre du Canada et le président des États-Unis.

Au cours de l'année, l'AMC a participé à diverses conversations sur les chaînes d'approvisionnement des minéraux utilisés dans les batteries et les véhicules électriques, a créé des partenariats avec des organismes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement et a fait en sorte de donner au Canada une place de choix pour investir sur la base de la reconnaissance de son respect des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris l'initiative VDMD. Ce travail comprenait le renforcement des relations avec les principaux représentants des départements d'État et du Commerce américains ainsi qu'avec l'ambassade des États-Unis au Canada. Ces efforts ont abouti à l'organisation par l'AMC d'un panel de discussion sur la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques à l'ambassade des États-Unis, qui a réuni plus de 400 participants en novembre. De plus, grâce à notre forte mobilisation prébudgétaire, l'expansion du Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro permet à l'industrie minière et métallurgique canadienne de mieux participer à l'objectif énoncé d'une politique publique établissant une chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques à batterie (VEB) en amont et en aval, ainsi que des programmes de soutien initiaux pour la recherche et le développement dans le domaine des minéraux critiques.

Accords de libre-échange

Les ententes de libre-échange, d'investissement et de taxation contribuent à faciliter le commerce des produits miniers et le flux des investissements. Ces ententes réduisent les obstacles à l'investissement, augmentent la transparence et amplifient la collaboration. La réduction et l'élimination des droits de

douane rendent les produits miniers plus concurrentiels sur les marchés étrangers en corrigeant les inégalités en matière de coûts, ce qui permet aux sociétés de gagner des parts de marché plus importantes.

Le maintien de la position de tête du Canada à l'échelle mondiale repose en partie, pour l'industrie minière et le secteur de l'approvisionnement, sur l'accès à des moyens de placement et de commerce modernes et considérables afin d'aller à la rencontre du monde, là où les activités commerciales se déroulent. L'AMC est ravie de constater que le gouvernement du Canada s'attaque à un programme solide de commerce et encourage la participation aux accords suivants. Au cours de l'année 2020, les travaux dans l'espace commercial ont été poursuivis en grande partie par les gouvernements nationaux respectifs, avec des consultations ou une mobilisation limitées du secteur.

Vous trouverez ci-dessous une mise à jour concernant l'état actuel des ententes auxquelles l'AMC a contribué activement, notamment par l'élaboration de mémoires et la mobilisation de représentants du gouvernement au cours des dernières années :

Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique

Le 1^{er} juillet 2020, l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) est entré en vigueur. L'ACEUM est fondé sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. L'accord actuel est le résultat de plus d'une année de négociations, marquée par des menaces d'imposition par les États-Unis de droits de douane pour le Canada.

Marché commun du Sud

Le Marché commun du Sud (Mercosur) est un bloc commercial de marché commun sous-régional d'Amérique du Sud dont les membres actuels sont l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le 9 mars 2018 à Asunción, au Paraguay, des négociations pour un accord de libre-échange complet entre le Canada et le Mercosur ont été entamées. L'AMC a soutenu les efforts du gouvernement en matière de réévaluation de la viabilité d'un accord de libre-échange avec le MERCOSUR et participe régulièrement à des consultations sur le sujet.

Au-delà des investissements et des actifs, l'AMC et ses membres exportent leurs pratiques exemplaires en matière de développement minier durable dans les pays du Mercosur. Les exemples les plus représentatifs de l'exportation de ces pratiques sont en Argentine et au Brésil, où l'association minière nationale de l'Argentine (Cámara Argentina de Empresarios Mineros) et l'association minière du Brésil (Instituto Brasileiro de Mineração) ont toutes deux adopté l'initiative VDMD de l'AMC. L'adoption de cette initiative par l'Argentine et le Brésil constitue un jalon important dans la collaboration entre le Canada et d'importantes régions minières de l'Amérique latine en vue d'établir des normes sur l'exploitation minière responsable.

Alliance du Pacifique

L'Alliance du Pacifique est une initiative régionale créée en 2011 par le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou qui vise la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des gens. Chacun de ces pays est une destination importante pour les investissements miniers canadiens, et l'AMC appuie le resserrement des liens commerciaux avec l'Alliance. Avec un PIB combiné de 2,5 billions de dollars et 223 millions d'habitants, l'Alliance du Pacifique constitue un marché majeur pour le Canada. Les objectifs généraux de l'Alliance sont de favoriser la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des gens et de promouvoir une compétitivité accrue et la croissance économique des pays membres.

Au début de l'année 2021, le gouvernement du Canada a amorcé des consultations sur la mise en place d'accords de libre-échange avec l'Indonésie et le Royaume-Uni. L'AMC a préparé des mémoires concernant ces deux accords potentiels, participé à des ateliers et rencontré des représentants du gouvernement pour discuter des occasions d'approfondir le libre-échange, en particulier dans le domaine des minéraux critiques.

ACCORDS SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (APIE)

Un APIE est un accord bilatéral qui vise à favoriser les investissements étrangers en établissant un cadre de droits et d'obligations juridiquement contraignants. Au moment de la rédaction, le Canada comptait 38 APIE en vigueur, en avait signé deux autres qui n'étaient pas encore en vigueur, avait mené à bien des négociations avec cinq autres pays et était toujours en négociation avec 14 autres pays.

Bien que le recours aux mesures d'exécution des APIE, comme les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États présentés ci-dessous, soit rare, la simple existence d'un APIE fournit aux gouvernements étrangers un ensemble de règles et d'attentes en matière d'équité et de transparence, ce qui contribue à rassurer les investisseurs. Au moment de la rédaction, Affaires mondiales Canada évaluait son programme d'APIE, notamment par la consultation d'intervenants. L'AMC continuera de participer à ce processus et insiste sur l'importance de toujours inclure, dans les accords futurs, des mécanismes robustes de règlement des différends entre investisseurs et États.

Mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États

Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États sont des mécanismes qui sont prévus dans des accords de libre-échange ou des traités d'investissement et qui permettent aux investisseurs étrangers, y compris les investisseurs canadiens à l'étranger, d'avoir accès à un tribunal international pour régler des différends en matière d'investissement. Ces mécanismes sont d'une importance cruciale pour l'industrie minière canadienne en raison des facteurs uniques qui définissent les investissements miniers. D'abord, les sociétés minières doivent s'installer dans les endroits où se trouvent les gisements minéraux et métalliques pouvant être exploités commercialement. Bien que le Canada soit riche en minéraux et en métaux, un nombre considérable de membres de l'AMC exercent également des activités à l'étranger, de manière particulièrement intensive dans certains pays.

Les activités minières sont plus vulnérables que d'autres puisque le coût d'investissement initial associé à la mise en valeur est énorme. Il arrive souvent que les coûts d'investissement initiaux d'une mine moyenne dépassent 1 milliard de dollars, et ce, avant même la production ou la transformation. Une fois la production entamée, les mines sont habituellement exploitées pendant plusieurs années avant de rembourser l'investissement initial et de commencer à retirer des bénéfices. Dans le cas d'une interruption de production minière hors du contrôle d'une société, le capital investi dans le pays hôte est immuable.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier, président du conseil; Dean Winsor, vice-président principal et chef des RH, Ressources Teck, vice-président du conseil; Keith Harris-Lowe, directeur principal, Ressources humaines, Mines Agnico Eagle

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission d'orienter la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.

Le Conseil RHiM est une source de confiance pour les solutions en matière de ressources humaines créées au Canada et axées sur l'industrie et le secteur des minéraux et des métaux. Le financement de l'organisme provient des recettes générées par ses programmes d'activités, de l'Association minière du Canada (AMC) et du gouvernement fédéral. Le Conseil RHiM est régi par un conseil d'administration réunissant 14 personnes qui représentent un échantillon national des employeurs, syndicats, associations, groupes d'équité et enseignants du secteur minier. Il veille à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme débouchent sur des résultats tangibles. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

Priorités clés :

Le plan stratégique 2019-2024 du Conseil RHiM met l'accent sur quatre priorités clés : la promotion des carrières dans l'industrie minière; la détermination et la correction des lacunes en matière de compétences; l'acquisition de compétences essentielles et préparatoires au travail pour les Autochtones et les groupes sous-représentés; l'offre de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail; l'inclusion et la diversité; et la promotion de la reconnaissance des compétences et de la formation dans l'ensemble du secteur :

- **Information sur le marché du travail** : Être la source d'information, d'expertise et d'analyses fiable, pertinente et adaptée du secteur minier canadien.
- **Inclusion, diversité et perfectionnement professionnel** : Diriger, élaborer et mettre en œuvre des programmes et des outils qui contribuent à former une main-d'œuvre inclusive, diversifiée et durable pour le secteur minier canadien.
- **Normes professionnelles canadiennes et développement de la main-d'œuvre** : Établir et maintenir un ensemble de normes professionnelles canadiennes pour élaborer, évaluer et reconnaître la formation et les compétences des travailleurs du secteur minier canadien.
- **Engagement et partenariat stratégiques** : Mobiliser et coordonner des partenaires, et collaborer avec eux pour cerner les tendances du marché du travail qui ont une incidence sur le secteur minier canadien et y réagir.

Faits saillants du programme :

Information sur le marché du travail (IMT) :

Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'IMT est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier par l'industrie et les parties prenantes. Il renforce la capacité de l'industrie minière à comprendre les facteurs de l'offre et de la demande du marché du travail et la façon dont ils varient en fonction de diverses conditions, ce qui permet au secteur de relever les défis liés notamment au recrutement, au maintien en poste, à l'inclusion, à la formation, à la pénurie de main-d'œuvre et aux obstacles à l'emploi.

Les modèles, les outils et les capacités du Conseil RHiM continuent d'offrir aux parties prenantes des rapports d'IMT, des études, des prévisions et toute autre information pertinente :

- Le rapport *Exploration minérale au Canada : aperçu des RH 2020* a été publié lors du congrès de 2020 de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE). En partenariat avec l'ACPE, ce rapport porte sur les enjeux et les défis auxquels l'industrie de l'exploration minérale est confrontée afin de déterminer ses priorités stratégiques en matière de développement des ressources humaines.
- *L'Aperçu du marché du travail dans l'industrie minière canadienne 2021* prévoit les besoins de recrutement de l'industrie en mettant l'accent sur la COVID-19 et la reprise économique.
- Le projet *La nature changeante du travail : innovation, automatisation et main-d'œuvre de l'industrie minière au Canada* est le fruit de deux ans de recherche qui ont permis de découvrir comment la technologie modifie les compétences requises dans notre secteur et de cerner les professions vulnérables aux effets de l'adoption de nouvelles technologies grâce à l'indice de vulnérabilité professionnelle créé par le Conseil RHiM.
- Le rapport *La COVID-19 et l'instabilité du marché du travail dans l'industrie minière canadienne* illustre les effets à court et à long terme de la pandémie, décrit la réaction rapide de l'industrie minière et indique quels segments de la main-d'œuvre ont été particulièrement touchés.
- Le *mineur de données RH* est un tableau de bord trimestriel relatif à l'information sur le marché du travail (IMT) accessible sur le site www.MiHR.ca. Sa version la plus récente met en lumière les principales conclusions du rapport sur la COVID-19.
- Un nouveau tableau de bord interactif relatif au marché du travail (*Interactive Labour Market Dashboard*) accessible sur www.MiHR.ca donne vie aux plus récentes études de marché du Conseil dans une plateforme conviviale. L'information permet au marché du travail de l'industrie minière à fonctionner de façon harmonieuse et aide les employeurs et les chercheurs d'emploi à rester informés de la situation des effectifs.

Inclusion, diversité et perfectionnement professionnel :

Équiper la relève : Développer les talents dans l'industrie minière par l'apprentissage intégré en milieu de travail : En 2018, le gouvernement du Canada a versé 7,8 millions de dollars sur quatre ans à titre de soutien financier au Conseil RHiM dans le cadre du programme Équiper la relève. Ce programme contribue à assurer la durabilité et la compétitivité du secteur minier en réunissant les intervenants de l'industrie pour créer de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail afin de permettre aux étudiants de niveau postsecondaire de se trouver un emploi dans leur domaine d'études. Le programme Équiper la relève a créé plus de 1 250 occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail, avec des subventions salariales d'un montant pouvant atteindre 7 000 \$ offertes aux employeurs qui créent de nouveaux programmes coopératifs, stages, stages pratiques, projets appliqués, projets-

cadres ou concours d'études de cas. Plus de 900 étudiants ont obtenu des stages, et plus de 400 d'entre eux occupent leur poste depuis avril 2020.

Projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière : Le programme Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière (projet ESIM) vise à accélérer les changements institutionnels nécessaires à l'amélioration de l'équité entre les sexes au sein de l'industrie minière canadienne grâce à la mise en œuvre d'outils, de processus stratégiques en matière de ressources humaines et d'activités d'agent de changement. En 2020, le Conseil RHiM a mis en œuvre ce programme en Saskatchewan grâce à un financement assuré par l'International Minerals Innovation Institute. Des témoignages vidéo et des rapports d'études de cas sont disponibles sur la [chaîne YouTube](#) du Conseil RHiM. L'Association des professionnels en ressources humaines (APRH) a également approuvé les modules d'apprentissage en ligne offrant des heures de perfectionnement professionnel continu du programme Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière, et le modèle d'abonnement et plan de viabilité de ce programme ont été revus en vue du recrutement d'une cohorte virtuelle qui commencera au printemps 2021.

Formation sur la sensibilisation interculturelle : Ce programme d'apprentissage en ligne favorise les compétences interculturelles essentielles à notre industrie en évolution et les stratégies qui aident à attirer, à intégrer et à maintenir en poste une main-d'œuvre plus diversifiée. Disponible en deux formats de module différents, ce programme de formation en ligne approfondit la compréhension, par les parties prenantes de l'industrie minière, de la valeur des milieux de travail inclusifs et diversifiés, en plus de contribuer au changement et d'encourager l'intégration professionnelle d'un plus grand nombre d'immigrants dans le secteur minier canadien.

Stratégie canadienne de promotion des carrières dans l'industrie minière auprès des jeunes pour 2021-2026 – Transformation, innovation et diversité : Lancée à la suite d'une étude de deux ans sur le contexte, les défis à relever et les solutions pour attirer les jeunes dans l'industrie minière, cette stratégie canadienne appuie l'objectif du Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) du gouvernement du Canada qui est d'attirer et de former du personnel hautement qualifié dans le domaine des activités minières. Cette stratégie favorisera la mobilisation des jeunes et des intervenants, modifiera les perceptions de l'industrie et entraînera la production de recherches de haute qualité, débouchant sur l'élaboration de programmes. Plusieurs outils utiles ont également été élaborés pour inciter les jeunes canadiens à voir l'industrie minière comme un choix de carrière novateur, stimulant et enrichissant. Porté par le slogan « Nous avons besoin de l'exploitation minière. L'industrie minière a besoin de vous. », un nouveau site Web sur les carrières dans l'industrie minière, www.miningneedsyou.ca, présente l'industrie minière moderne. Il comprend des profils d'emploi, un outil de recherche de postes de début de carrière, offre la possibilité d'explorer les perspectives d'emploi et contient un court questionnaire sur l'histoire et la nécessité de l'exploitation minière.

Normes professionnelles canadiennes et développement de la main-d'œuvre :

Normes professionnelles canadiennes (NPC) : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHiM élabore et met à jour des NPC pour les principales professions du secteur minier : mineurs/mineuses de fond, mineurs/mineuses de surface, opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais, foreurs/foreuses au diamant, formateurs/formatrices de l'industrie, opérateurs/opératrices de treuil et superviseurs/superveuses de premier niveau. En s'appuyant sur le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) en place du Conseil RHiM, destiné à améliorer l'accès à la reconnaissance professionnelle et à explorer d'autres façons de mettre en œuvre

les NPC, le Conseil RHiM :

- Collabore avec l'Association canadienne de forage au diamant (ACFD) pour approuver l'ébauche de la formation pour foreurs/foreuses au diamant; l'harmonisation et les mises à jour de la formation afin d'englober le tronc commun de l'Ontario sont en voie d'être achevées au printemps 2021.
- A rédigé des programmes d'études destinés aux formateurs et formatrices de l'industrie et pour la formation sur les compétences communes qui sont maintenant terminés et prêts à être mis à l'essai par les intervenants de l'industrie. Trois projets pilotes ont été approuvés pour la formation sur les compétences communes et un autre pour la formation des formateurs et formatrices de l'industrie.

En réponse à l'appel à l'action 92iii de la Commission de vérité et réconciliation, le Conseil RHiM élabore une norme de formation sur la sensibilisation aux Autochtones que les programmes de formation des sociétés minières devraient s'efforcer d'atteindre en matière d'inclusion des Autochtones. Cette formation devrait être lancée au deuxième trimestre de 2021.

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) : Régi par un comité permanent réunissant de multiples intervenants qui relève du conseil d'administration du Conseil RHiM, le PRPIMC constitue la norme de l'industrie en matière de validation des compétences, des connaissances et de l'expérience des travailleurs du secteur minier. Le PRPIMC a permis l'octroi d'une reconnaissance professionnelle à près de 1 600 travailleurs appartenant aux groupes professionnels visés par les NPC. Parmi les entreprises qui le mettent en œuvre, on retrouve Dominion Diamond, la mine de diamants Diavik, Ressources Teck, Hy-Tech Drilling Ltd et New Gold.

L'Essentiel des mines et Mines de potentiel : L'Essentiel des mines est le seul programme national de formation sur l'industrie minière destiné aux peuples autochtones qui soit reconnu par l'industrie. Élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, il confère la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre de l'industrie minière. Depuis la création du programme, plus de 650 apprenants se sont inscrits et 53 % des diplômés ont poursuivi leurs études ou trouvé un emploi dans le secteur minier. Le Conseil RHiM a obtenu environ 1,9 million de dollars du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) d'EDSC pour mettre à jour et améliorer L'Essentiel des mines et augmenter les possibilités d'emploi pour les populations non autochtones qui font face à des obstacles à l'emploi dans l'industrie minière, et ce, par l'élaboration et la mise à l'essai d'un nouveau programme de compétences essentielles pour les femmes, les jeunes et les nouveaux arrivants. Ces améliorations ont permis de créer le programme de formation Mines de potentiel, qui a été mis à l'essai avec 60 apprenants inscrits et 49 l'ont suivi avec succès. En raison de la pandémie de COVID-19, ce programme fait l'objet d'une révision dans l'optique de respecter les restrictions et de répondre aux défis locaux puisqu'il s'agit d'un programme axé sur les activités en classe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Gordon Stothart, IAMGOLD

David Clarry 1st Chair, Carolyn Chisholm 2nd Chair

Brent Bergeron Newmont

Mike Agnew, Suncor Énergie inc.

Joe Boaro, First Quantum Minerals

Bethany Borody, New Gold Inc

Jason Cho, Newmont

Brendan Cahill, Excellon Resources inc.

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

David Clarry, Hudbay Minerals inc.

Don Strickland, Copper Mountain Mining Corp

Leigh R. Curyer, NexGen Energy Ltd

Christina M. Erling, Société aurifère Barrick

Alan Coutts, Noront Resources Ltd

Craig Ford, Yamana Gold inc.

Pierre Gratton, Association minière du Canada

Sara Harrison, BHP Billiton Canada inc.

Tim Hill, Impala Canada Ltd

Dawid Loots, Trevali Mining Corp

John Wallington, Riversdale Resources Ltd

Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers

Don McDonald, NorZinc Ltd

Tina Markovic, BHP Billiton Canada inc.

Cory McPhee, Vale**

Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.

Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited

Mapi Mobwano, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.

Steve Molnar, Trevali Mining Corp

John Mullally, Newmont

Carol Plummer, Mines Agnico Eagle Limitée

Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation

George Read, Star Diamond Corporation

Peter Read, Syncrude Canada Ltd

Neil Reeder, B2Gold Corp.

Luke Russell, Hecla Québec inc.

Rob Sargent, Monnaie royale canadienne

Maciej Sciazko, Nyrstar

Marcia Smith, Ressources Teck Limitée

Alexis Segal, Glencore Canada

Mike van Akkooi, Kinross Gold Corporation

Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation

Dennis Wilson, Equinox Gold Corp

Alice Wong, Cameco Corp

Steven Woolfenden, McEwan Mining Inc

Steve Wood, Sherritt

Penggui Yan, HD Mining International Ltd

COMITÉ EXÉCUTIF

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

Gordon Stothart, IAMGOLD

David Clarry, Hudbay Minerals inc.

Alan Coutts, Noront Resources Ltd

Pierre Gratton, Association minière du Canada

Dawid Loots, Trevali Mining Corp

Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Ltd

Cory McPhee, Vale**

John Mullally, Newmont.

Peter Read, Syncrude Canada Ltd

Alexis Segal, Glencore Canada

Carol Plummer, Angico Eagle Mines Ltd

Marcia Smith, Ressources Teck Limitée

Alice Wong, Corporation Cameco

ADMINISTRATEURS

Gordon Stohart, IAMGOLD
Marilyn Fortin, Association minière du Canada
David Clarry, Hudbay Minerals Inc
Cory McPhee, Vale**
Pierre Gratton, Association minière du Canada

MEMBRES HONORAIRES PERPÉTUELS

Jim Carter
Doug Horswill
William James
Norman Keevil

ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMC

Président : Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

Joe Boaro, First Quantum Minerals
David Clarry, Hudbay Minerals inc.
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp
Craig Ford, Yamana Gold Inc
Bethany Borody, New Gold Inc
Katherine Gosselin, Association minière du Canada
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Tina Markovic, BHP Billiton Canada inc.
Benjamin Maynard, Ressources Teck Limitée
Cory McPhee, Vale**
Josée Méthot, Association minière du Québec
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Leigh Curyer, NexGen Energy Ltd
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Sara Harrison, BHP Billiton Canada inc.
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited
Chad Pederson, Ressources Teck Limitée
Carol Plummer, Mines Agnico Eagle Limitée
Jean-Francois, Glencore Canada
Luke Russell, Hecla Quebec
Amber Johnston-Billings, Ressources Teck Limitée
Steven Woolfenden, McEwen Mining Inc
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Jean-Francois Verret, Glencore Canada

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCC)

Theresa Baikie, Catégorie d'Autochtone
Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
Jocelyn Fraser, Catégorie du développement international
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Pierre Gatton, Association minière du Canada
Katherine Gosselin, Association minière du Canada
Tim Johnston, Catégorie du développement économique et communautaire
Sujane Kandasamy, Catégorie d'ONGE
Maya Stano, Catégorie d'expert
Stephen Walker, Catégorie des finances et investissement
Chef David Walkem, Catégorie du développement économique et communautaire
Dennis Howlett, Catégorie d'ONG à vocation sociale
Richard Paquin, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials Inc
David Clarry, Hudbay Minerals Inc
Genevieve Donin, Stratos Inc
Michael van Aanhout, Stratoes Inc

Leah Young, Stratoes Inc

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU GCCI

Pierre Gratton, Association minière du Canada
Josée Méthot, Association minière du Québec
Cory McPhee, Vale**
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc. (observatrice)
Peter Read, Syncrude Canada Ltd**
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals inc.
Alice Wong, Corporation Cameco

CHEFS DE L'INITIATIVE VDM

Présidente : Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Vice-président : Shane Borchardt, Corporation Cameco

Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Meghan Barnett, Glencore Canada
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Shane Borchardt, Corporation Cameco
Ivan Budd, Corporation Cameco
Micheline Caron, Association minière du Québec
Dustin Chaffee, Dominion Diamond Mines ULC
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Katherine Gosselin, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd
Stephen Crozier, IAMGOLD
Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
Scott Davidson, New Gold inc.
Denis Desbiens, New Gold Inc
Jean-François Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Martin Duclos, Corporation Canadian Malartic
Guy Dufour, Glencore Canada
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Anne-Marie Fleury, Glencore Canada
Stephanie Meyer, Ressources Teck Limitée
Chris Stroich, Ressources Teck Limitée
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Nathalia Gomes, Pan American Silver Corp
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation
Sheila Chernys, Dominion Diamond
Briony Coleman, Newmont
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
Sara Harrison, BHP Billiton Canada inc.
Frances Hilderman, Rio Tinto
Toby Hofton, Impala Canada Ltd
Tracey Jacquemin, Ressources Teck Limitée
Paul Keller, Excellon Resources Inc
Liane Kelly, B2Gold Corp.
Ed Kniel, Ressources Teck Limitée
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd
Maxime Lachance, Association minière du Québec
Norman Ladouceur, Mines Agnico Eagle Limitée
Stephanie Lafreniere, Corporation Canadian Malartic
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Pascal Lavoie, Mines Agnico Eagle Limitée
Emma Leith, Mines Agnico Eagle Limitée
Janice Linehan, Suncor Énergie inc.
Erica Ma, New Gold Inc
Mairi MacEchern, Yamana Gold Inc
Paul Maideston, Glencore Canada
Scott Maloney, Ressources Teck Limitée
Anneline Marx, Trevali Mining Corp

Casey McKeon, Rio Tinto
Sarah McLean, De Beers Canada inc.
Maurice Moreau, Glencore Canada
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corporation
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Karen Osadchuk, Société aurifère Barrick
Nicole Pesonen, Nyrstar
Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation
Neil Rayner, Ressources Teck Limitée
Dale Shafer, Société aurifère Barrick
Alina Shams, IAMGOLD Corp
Chretien Simons, Glencore International
Don Strickland, Copper Mountain Mining Corp
Chris Stroich, Ressources Teck Limitée
Denis Therrien, Mines Agnico Eagle Limitée
Tayna Thrope, Rio Tinto Canada
Petrina Torgerson, Newmont
Marie-Elise Viger, Glencore Canada
Ruben Wallin, McEwen Mining Inc
Glen Watson, Vale
Richard Weishaupt, Trevali Mining Corp
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Eric Westrum, Suncor Énergie inc.
Lynda Wilson-Hare, Glencore Canada
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited

** Départ 2020

RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Président : Christian Del Valle, Pan American Silver Corp
Vice-président : David Clarry, Hudbay Minerals inc.

Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Joe Boaro, First Quantum Minerals
Brendan Cahill, Excellon Resources Inc
Marcel Cardinal, Excellon Resources Inc
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Geoff Smith, Association minière du Canada
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
David Clarry, Hudbay Minerals Inc.
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle Limitée
Silvana Costa, Equinox Gold Corp
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Christina M Erling, Société aurifère Barrick
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Sanket Das, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Alina Shams, IAMGOLD Corporation
Aidan Davy, Conseil international des mines et métaux
Christian Del Valle, Pan American Silver Corp
Craig Ford, Yamana Gold Inc.
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
Ken Jones, B2Gold Corp
Liane Kelly, B2Gold Corp
Jeff Killeen, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Thomas Lee, IAMGOLD Corp
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Cory McPhee, Vale**
Simon Jimenez, Vale
Steven Molnar, Trevali Mining Corp
Monica Moretto, Pan American Silver Corp.
John Mullally, Newmont
Javier Munzo Carrazana, Lundin Mining Corp
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau

Kathryn Franklin, BGC Engineering Inc
Nick Enos, BGC Engineering Inc
Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
Jennifer Paterson, Canadian Natural Resources Ltd
Channa Pelpola, Ressources Teck Limitée
Stephanie Levy, Ressources Teck Limitée
Jennifer Prospero, Eldorado Gold
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Luke Russell, Hecla Quebec Inc.
Alishia Klein, Canadian Natural Resources Ltd
Jay Schlosar, Ressources Teck Limitée
Shane Senecal-Tremblay, Kinross Gold Corp
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Louise Burgess, Eldorado Gold Corporation
Rose Stacey, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Aaron Steeghs, Yamana Gold Inc.
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corp
Steve Virtue, Yamana Gold Inc
Eric Westrum, Suncor Énergie inc.
Tricia Wilhelm, Anglo American plc
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Amber Johnston-Billings, Ressources Teck Limitée

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président : Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd

Charles Birchall, Willms & Shier
Bethany Borody, New Gold inc.
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Renee Boucher, New Gold Inc
Darrel Burnouf, Corporation Cameco
Courage Bear, BHP Billiton Canada Ltd
Jason Allaire, Mines Agnico Eagle Limitée
Munisha Basiram, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Brent Bergeron, Pan America Silver Corp
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Kristin Cuddington, Corporation Cameco
Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Jennifer Paterson, Canadian Natural Resources Limited
Greg Brady, Canadian Natural Resources Limited
Louise Burgess, Eldorado Gold
Angela Stezler, Deloitte
Scott Staunton, Alexander Proudfoot
Korah DeWalt-Gagnon, New Gold Ltd
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Candice Murray, Corporation Cameco
Tara Shea, Association minière du Canada
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Silvana Costa, Equinox Gold Corp
Michael Goehring, Mining Association of British Columbia
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
John Mullally, Newmont
Simon Jimenez, Vale
Geoff Smith, Association minière du Canada
Cynthia Waldmeier, Association minière du Canada
Matthew Pike, Vale
Krista Maydew, IAMGOLD Corp
Jon Wylie, Alexander Proudfoot
Alina Shams, IAMGOLD Corp
David Clarry, Hudbay Minerals Inc.
Jennifer Prospero, Eldorado Gold
Stephen Crozier, IAMGOLD Corp
Jean-Francois Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée

Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec
Maxime Lachance, Association de l'exploration minière du Québec
Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
Jay Schlosar, Ressources Teck Limitée
Annie Blier, Hecla Quebec Inc
Norman Fraser, Ressources Teck Limitée
Renald Gauthier, CIMA+
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Bryn Gray, McCarthy Tetrault
Steve Virtue, Yamana Gold Inc
Joshua Hardy, Rio Tinto
Johnathan Huntington, Corporation Cameco
Etienne Lamy, Rio Tinto
Pascale Larouche, Conseil des ressources humaines de l'industrie
Heather Lawrence, Ressources Teck Limitée
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Andrea McLandress, Association minière du Manitoba
Sherri Crothers, De Beers Canada Inc.
Dana Imbeault, Conseil des ressources humaines de l'industrie
Ryan Montpellier, Conseil des ressources humaines de l'industrie
Glenn Nolan, Noront Resources Ltd.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Mark Prystupa, Suncor Énergie inc.
Kara Flynn, Suncor Énergie inc.
Neil Rayner, Ressources Teck Limitée
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Harp Gosal, NexGen Energy Ltd
Jeff Killeen, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Rebecca Sullivan, Suncor Énergie inc.
Catherine Tegelberg, Newmont
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Ryan Vanengen, EcoReg Solutions Inc
Bonnie Veness, Suncor Énergie inc.
Yves Thomassin, BBA Inc.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Chris Adachi, Ressources Teck Limitée

Stephanie Myer, Stratos Inc
Louiza Bell, Ressources Teck Limitée
Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
Charles Birchall, Willms & Shier
Russell Blades, Société aurifère Barrick
Shane Borchardt, Corporation Cameco
Liana Centomo, Glencore Canada
Michael Aire, Newmont
Suzanne Balanger, Ressources Teck Limitée
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Marc-André Charette, Corporation Cameco
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Andrew Cooper, New Gold inc.
R. Duinker, Hatch & Associates inc.
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Patricia Groulx, Ressources Teck Limitée
Walt Halipchuk, Copper Mountain Mining Corp
Marianne Hout, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Simon Jimenez, Vale
Richard Langevin, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Patrick Lauziere, Compagnie minière IOC
Jean-Francois, Glencore Canada
Glenn Lyle, MARARCO Mining Innovation

Ed Ma, Suncor Énergie inc.
Kathy Downs, Association minière de l'Ontario
Mary Dubel, Vale
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Travis Ofarrell, Equinox Gold
Stefan Parker, Eldorado Gold
Mark Passi, Glencore Canada
Frank Petrolo, Vale
Frédéric Picard, Rio Tinto
Lyle Trytten, Sherritt International Corporation
Harold Todd, Ressources Teck Limitée
Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines inc.
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants inc.
Marten Vankoppe, Newmont Hope Bay

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Chair: Allison Merla, Vale

Marko Adzic, Ressources Teck Limitée
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd
Lucienne Anctil, Hecla
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Matthew Andrews, Pan American Silver
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc
Natasha Essar, Ressources Teck Limitée
Marjorie Bujold, Newmont
Valerie Bertrand, Golder
Sophie Bertrand, Yamana Gold
Scott Wytrychowski, CNRL
Mike Aziz, Newmont Canada Ltd
Jill Baker, Golder Associates
Brady Balicki, Corporation Cameco
Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Munisha Basiram, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Manuela Battello, Marsh Canada Ltd
Suzanne Belanger, Ressources Teck Limitée
Fariel Benameur, Rio Tinto
Debbie Berthelot, BHP Billiton
Sophie Bertrand, Equinox Gold Corp
Charles Birchall, Willms & Shier
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
Ken Brophy, Ram River Coal
Stéphane Brienne, Ressources Teck Limitée
Marjorie Bujold, Newmont
Jean Cayouette, Mines Agnico Eagle Limitée
Marc Butler, Glencore Canada**
Michael A. Cameron, The Chemours Canada Company
Kathryn Campbell, Hatch & Associates inc.
Jim Chan, ERM Consultants Canada Ltd**
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Derek Chubb, ERM Consultants Canada Ltd
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd
Jay Cooper, Hudbay Minerals inc.
Denise Cormier, Rio Tinto
Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd
Sheila Daniel, Wood (anciennement AMEC)
Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
Tamara Darwish, Golder Associates
Scott Davidson, New Gold inc.

Michael Davies, Ressources Teck Limitée
Richard Deane, Ressources Teck Limitée
Mark Deans, Newmont
David Derosa, Ressources Teck Limitée
Conner Devereaux, Baffinland
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
Jason Dietrich, Wood
Chris D'Odorico, Ressources Teck Limitée
Natasha Dombrowski, KL Gold
Natasha Essar, Ressources Teck Limitée
Katherine Gizikoff, Hemmera Ausenco
Mary Dubel, Vale
Guy Dufour, Glencore Canada
Deena Duff, Knight Piesold Consulting (Pty) Ltd
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Kent England, Corporation Cameco
Helton Fan, Ressources Teck Limitée
Aynsley Foss, Association minière de l'Ontario
Glenda Fratton, Ressources Teck Limitée
Stephane Gauthier, Rio Tinto
Pierre-Andre Gignac, Rio Tinto
Mira Gauvin, Dentons
Jennie Gjertsen, Newmont**
Monika Greenfield, RWDI
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
David Harpley, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Shane Hayes, Société aurifère Barrick
Amanda McKenzie, Baffinland Iron Mines Corp.
Stephan Parker, Eldorado Gold Corp.
Holly Heffner, BHP Billiton
Frances Hilderman, Rio Tinto
Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Alexandra Hood, Mines Agnico Eagle Limitée
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
Colleen Hughes, Copper Mountain
Matt Hynes, Vale
Christie Jeffkins, Glencore Canada
Troy Jones, Ressources Teck Limitée
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
Jeff Killeen, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Dale Klodnicki, Wood (anciennement AMEC)
Nural Kuyucak, Golder Associates
Maxime Lachance, Association minière du Québec
Donald Laflamme, Rio Tinto
Anthony Lambert, BHP Billiton
Lisa Lanteigne, Vale
Martin Larose, groupe WSP
Simon Latulippe, groupe WSP
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada
Mark Liskowich, SRK Consulting Canada Inc
Janice Linehan, Suncor Énergie inc.
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
David Luzi, Stantec
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
John Machin, Syncrude Canada Ltd
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Scott Maloney, Ressources Teck Limitée
Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Stephanie Marshall, Glencore Canada
Dennis Martin, Vale
Shane Matson, Newmont
Samantha McGarry, Glencore Canada

Andrea McLandress, Association minière du Manitoba
 Sarah McLean, De Beers Canada
 Jennifer McPhail, Stantec
 Che McRae, Vale
 Allison Merla, Vale
 Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
 Todd Milne, Nyrstar
 Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
 Shannon Mitchell, Vale
 Liam Mooney, Corporation Cameco
 Christine Moore, Intrinsic Corp.
 Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
 Maxime Morin, BHP Billiton
 Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corp
 Mary Murdoch, Stantec
 Kevin Nagy, Corporation Cameco
 Michael Nahir, Parsons Corp
 Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
 Bryan Neeley, Newmont
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Karen Paquette, Vale
 Travis O'Farrell, Equinox Gold Corp
 Mark Passi, Glencore Canada
 Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc
 Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
 Chad Pearson, Glencore Canada
 Nicole Pesonen, Nyrstar
 John Petherick, Glencore Canada
 Greg Poholka, Sherritt
 Ross Polis, Newmont
 Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) inc.
 Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants inc.
 Chris Ransom, Glencore Canada
 Steven Raymond, Glencore Canada
 George Read, Star Diamond Corporation (anciennement Shore Gold inc.)
 Audrey Reid, Glencore Canada
 Gonzalo Rios, Josemaria Resources
 Stéphane Robert, Mines Mines Agnico Eagle Limitée
 Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd
 Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Keith Russell, Partners in Performance
 Mark Ruthven, Wood (anciennement AMEC)
 Lyle Safronetz, Vale
 Jared Saunders, Vale
 Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
 Sean Sharpe, Glencore
 Tara Shea, Association minière du Canada
 Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
 Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
 Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)
 Sharon Singh, Bennett Jones LLP
 Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions inc.
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Sylvie St-Jean, New Gold inc.
 Aaron Steeghs, Yamana Gold
 Allen Summers, Glencore Canada
 Janna Switzer, Denison Mines
 Stéphanie Thibeault, Newmont
 Yves Thomassin, BBA inc.
 Mark Tinholt, Ressources Teck Limitée
 Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
 Nick Tremblay, Rio Tinto
 France Trépanier, Newmont
 Richard Viflanzof, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd
 Steve Virtue, Yamana Gold

Diana Walls, Association minière de la Colombie-Britannique
Glen Watson, Vale
Izak Weinstein, Stratos
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Kathryn Wherry, Hatch & Associates inc.
Carleigh Whitman, Ressources Teck Limitée
Lea Willemse, Glencore Canada
Blake Williams, Bennett Jones LLP
Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates inc.
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials inc.
Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
David Yaschyshyn, Glencore
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants inc.
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Ltd
Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Dale Austin, Corporation Cameco
Vice-président : Steve Virtue, Yamana Gold

Laural Adams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Dale Austin, Corporation Cameco
Ryan Bergen, Canadian Institute of Mining
Georgina Blanco, Equinox Gold
Bethany Borody, New Gold
Doug Brown, Ressources Teck Limitée
Candace Brule, Hudbay Minerals inc.
Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
Louise Burgess, Eldorado Gold Corporation
Ben Chalmers, The Association minière du Canada
Cynthia Waldmeier, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Geoff Smith, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Lillian Chow, Newmont
Matt Johnson, Lundin Mining Corp.
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle Limitée
Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd
Nicolas Dalmau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Christina M. Erling, Société aurifère Barrick
Jennifer Paterson, Canadian Natural Resources Ltd
Nathalie Frackleton, Mines Agnico Eagle Limitée
Peter Fuchs, Glencore
Claudine Gagnon, Rio Tinto Canada
Daniel Goodwin, Suncor Énergie inc
Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association
John Mullally, Newmont
Jeff Hanman, Ressources Teck Limitée
Matthew Klar, Rio Tinto
Terry Kruger, De Beers Canada
Jeff Hryhoriw, Corporation Cameco
Mark Sitter, Lundin Mining Corporation
Julien Lampron, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
Andy Lloyd, Société aurifère Barrick
Chad Pederson, Ressources Teck Limitée
Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
Monica Moretto, Pan American Sliver
Cory McPhee, Vale**
Marie Pier Beauceage, Mines Agnico Eagle Limitée
Adam Pommer, Suncor Énergie inc.
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Steve Shapka, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd

Cory McPhee, Vale
Emily Robb, Vale
Erin Satterthwaite, Impala Canada
Pam Schwann, Association minière de la Saskatchewan
Alaina Shams, IAMGOLD
Steve Shapka, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
Mathieu St-Amant, Association minière du Québec
Steve Virtue, Yamana Gold inc.
Tracey Wolsey, Suncor Énergie inc.
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers Opérations gérées, Canada

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS

Président : Michael Davies, Ressources Teck Limitée

Delgado Americo, Pan American Silver Corp
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Chris Anderson, Ressources Teck Limitée
Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.
Suzie Belanger, Diavik Diamond Mines Inc (Rio Tinto)
Christopher Lemon, Pan American Silver Corp.
Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
David Bleiker, AMEC Foster Wheeler inc.
Georgina Blanco, Equinox Gold
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Kelly Boychuck, Equinox Gold
Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Allison Brown, Société aurifère Barrick
Philip S. Gomes, SNC-Lavalin Environment inc.
Ben Chalmes, Association minière du Canada
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Erin Clyde, Glencore Canada
Jay Cooper, Hudbay Minerals Inc
Jay Corman, Western Copper and Gold Corp
Scott Davidson, New Gold inc.
Michael Davies, Ressources Teck Limitée
Randy Donato, Vale
Norman Eenkooren, Suncor Énergie inc.
Barry Esford, Corporation Cameco
Imran Gillani, Rio Tinto
Ivo Gonzalez, Sherritt
Helen Harper, Glencore
Felix Gravel-Gaumont, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Michael Henderson, BGC Engineering Inc
Carlos Iturralde, Stantec
Troy Jones, Ressources Teck Limitée
Karlis Jansons, Geomin Initiatives
Michael Davies, Ressources Teck Limitée
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée**
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec
Simon Latulippe, groupe WSP
Tommi Leinala, Vale
Gord Leavoy, Vale
Isabelle Lévesque, Rio Tinto
Meriel Limoges, Golder Associates
Scott Martens, Canadian Natural Resources Limited
Wayne Mimura, Syncrude Canada Ltd
Michael Nahir, Parsons Corp
Richard Miller, Eldorado Gold
Jennifer Propero, Eldorado Gold
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd
Luciano Piciacchia, BBA inc.
Trevor Podiama, SRK Consulting inc.

Conrad Savoie, Syncrude Canada Ltd
Rick Schwenger, Glencore Canada
Patrice Richer, Glencore Canada
Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
Malcolm Shang, Association de l'exploration minière du Québec
Rick Siwik, Siwik Consulting inc.
Ben Scott, B2Gold Corp
Greg Smyth, Knight Piésold Ltd
Michelle Velez, Syncrude Canada Ltd
Annie Ruksys, BGC Engineering inc.
André Gagnon, Lundin Mining
André Perreault, Glencore
Mike Westendorf, Copper Mountain Mining Corp
Greg Puro, Glencore
Daren Willems, BHP Billiton, métaux communs
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Nick Smart, De Beers Canada
Caius Priscu, Anglo American
Harvey Walsh, groupe WSP
Clint Logue, BGC Engineering

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Corporation Cameco

Marko Adzic, Ressources Teck Limitée
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd
Lucienne Anctil, Hecla
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Matthew Andrews, Pan American Silver
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc
Natasha Essar, Ressources Teck Limitée
Marjorie Bujold, Newmont
Valerie Bertrand, Golder
Sophie Bertrand, Yamana Gold
Scott Wytrychowski, CNRL
Mike Aziz, Newmont Canada Ltd
Jill Baker, Golder Associates
Brady Balicki, Corporation Cameco
Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Munisha Basiram, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Manuela Battello, Marsh Canada Ltd
Suzanne Belanger, Ressources Teck Limitée
Fariel Benameur, Rio Tinto
Debbie Berthelot, BHP Billiton
Sophie Bertrand, Equinox Gold Corp
Charles Birchall, Willms & Shier
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
Ken Brophy, Ram River Coal
Stéphane Brienne, Ressources Teck Limitée
Marjorie Bujold, Newmont
Jean Cayouette, Mines Agnico Eagle Limitée
Marc Butler, Glencore Canada**
Michael A. Cameron, The Chemours Canada Company
Kathryn Campbell, Hatch & Associates inc.
Jim Chan, ERM Consultants Canada Ltd**
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Derek Chubb, ERM Consultants Canada Ltd
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd
Jay Cooper, Hudbay Minerals inc.
Denise Cormier, Rio Tinto

Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd
 Sheila Daniel, Wood (anciennement AMEC)
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
 Tamara Darwish, Golder Associates
 Scott Davidson, New Gold inc.
 Michael Davies, Ressources Teck Limitée
 Richard Deane, Ressources Teck Limitée
 Mark Deans, Newmont
 David Derosa, Ressources Teck Limitée
 Conner Devereaux, Baffinland
 Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
 Jason Dietrich, Wood
 Chris D'Odorico, Ressources Teck Limitée
 Natasha Dombrowski, KL Gold
 Natasha Essar, Ressources Teck Limitée
 Katherine Gizikoff, Hemmera Ausenco
 Mary Dubel, Vale
 Guy Dufour, Glencore Canada
 Deena Duff, Knight Piesold Consulting (Pty) Ltd
 Charles Dumaresq, Association minière du Canada
 Kent England, Corporation Cameco
 Helton Fan, Ressources Teck Limitée
 Aynsley Foss, Association minière de l'Ontario
 Glenda Fratton, Ressources Teck Limitée
 Stephane Gauthier, Rio Tinto
 Pierre-Andre Gignac, Rio Tinto
 Mira Gauvin, Dentons
 Jennie Gjertsen, Newmont**
 Monika Greenfield, RWDI
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals
 David Harpley, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
 Shane Hayes, Société aurifère Barrick
 Amanda McKenzie, Baffinland Iron Mines Corp.
 Stephan Parker, Eldorado Gold Corp.
 Holly Heffner, BHP Billiton
 Frances Hilderman, Rio Tinto
 Tom Hoefler, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
 Alexandra Hood, Mines Agnico Eagle Limitée
 Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
 Colleen Hughes, Copper Mountain
 Matt Hynes, Vale
 Christie Jeffkins, Glencore Canada
 Troy Jones, Ressources Teck Limitée
 Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.
 Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
 Jeff Killeen, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Dale Klodnicki, Wood (anciennement AMEC)
 Nural Kuyucak, Golder Associates
 Maxime Lachance, Association minière du Québec
 Donald Laflamme, Rio Tinto
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Lisa Lanteigne, Vale
 Martin Larose, groupe WSP
 Simon Latulippe, groupe WSP
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada
 Mark Liskowich, SRK Consulting Canada Inc
 Janice Linehan, Suncor Énergie inc.
 Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
 David Luzi, Stantec
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
 John Machin, Syncrude Canada Ltd
 Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
 Scott Maloney, Ressources Teck Limitée
 Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.

Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Stephanie Marshall, Glencore Canada
Dennis Martin, Vale
Shane Matson, Newmont
Samantha McGarry, Glencore Canada
Andrea McLandress, Association minière du Manitoba
Sarah McLean, De Beers Canada
Jennifer McPhail, Stantec
Che McRae, Vale
Allison Merla, Vale
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
Todd Milne, Nyrstar
Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
Shannon Mitchell, Vale
Liam Mooney, Corporation Cameco
Christine Moore, Intrinsic Corp.
Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
Maxime Morin, BHP Billiton
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corp
Mary Murdoch, Stantec
Kevin Nagy, Corporation Cameco
Michael Nahir, Parsons Corp
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Bryan Neeley, Newmont
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Karen Paquette, Vale
Travis O'Farrell, Equinox Gold Corp
Mark Passi, Glencore Canada
Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc
Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Chad Pearson, Glencore Canada
Nicole Pesonen, Nyrstar
John Petherick, Glencore Canada
Greg Poholka, Sherritt
Ross Polis, Newmont
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) inc.
Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants inc.
Chris Ransom, Glencore Canada
Steven Raymond, Glencore Canada
George Read, Star Diamond Corporation (anciennement Shore Gold inc.)
Audrey Reid, Glencore Canada
Gonzalo Rios, Josemaria Resources
Stéphane Robert, Mines Mines Agnico Eagle Limitée
Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Keith Russell, Partners in Performance
Mark Ruthven, Wood (anciennement AMEC)
Lyle Safronetz, Vale
Jared Saunders, Vale
Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
Sean Sharpe, Glencore
Tara Shea, Association minière du Canada
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions inc.
Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
Sylvie St-Jean, New Gold inc.
Aaron Steeghs, Yamana Gold
Allen Summers, Glencore Canada
Janna Switzer, Denison Mines
Stéphanie Thibeault, Newmont
Yves Thomassin, BBA inc.
Mark Tinholt, Ressources Teck Limitée

Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
Nick Tremblay, Rio Tinto
France Trépanier, Newmont
Richard Viflanzof, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd
Steve Virtue, Yamana Gold
Diana Walls, Association minière de la Colombie-Britannique
Glen Watson, Vale
Izak Weinstein, Stratos
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Kathryn Wherry, Hatch & Associates inc.
Carleigh Whitman, Ressources Teck Limitée
Lea Willemse, Glencore Canada
Blake Williams, Bennett Jones LLP
Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates inc.
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials inc.
Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
David Yaschyshyn, Glencore
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants inc.
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Ltd
Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada

Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain
Kyle J. Berstrom, Hudbay Minerals Inc
Ron Annesley, Société aurifère Barrick
Johanne Brouillard, Rio Tinto Canada
Thomas Cheung, Ressources Teck Limitée
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Michael Colborne, Thorsteinssons
James Collie, IAMGOLD Corp
Brenda Creaney, Pan American Silver Corp
Robert De Biasio, Vale
Clare Florence, BHP Billiton World Exploration Inc
Ron Gagle, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Ian Gamble, Thorsteinssons
Mark Caluori, Pan American Silver Corp
Marco Cavin, Equinox Gold
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Carole Miville, Association minière du Québec
Julie Morier, Rio Tinto Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Benjamin Maynard, Ressources Teck Limitée
Jacob Kulinski, ArcelorMittal Canada
George Kyraleos, Glencore Canada
Jennifer Lobanov, Deloitte
Chris McLean, Hecla Québec inc.
Pat MacNamara, Mines Agnico Eagle Limitée
Elizabeth Mendonca, Sherritt International Corp
Julie Morier, Rio Tinto Canada
Susanne Playford, Hudbay Minerals inc.
John Turner, Fasken Martineau
Doug Powrie, Teck American Incorp
Jackie Soo, Newmont
Don Strickland, Copper Mountain Mining Corp
Ryan Swedburg, Newmont
Jocelin Paradis, chef de la fiscalité, Canada

COMITÉ DU TRANSPORT

Président : Michael O'Shaughnessy, Ressources Teck Limitée

Jamie Brecht, BHP Billiton Canada inc.
François Brisson, Compagnie minière IOC
Marc Butler, Glencore

Marc-André Charette, Corporation Cameco
Jay Cooper, Hudbay Minerals inc.
Vince D'Amico, Glencore
Paul Graham, Vale
Benoit Methot – Compagnie minière IOC
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Thomas Hobbs, Norfalco inc., une compagnie Glencore
Paul Kolisnyk, Ressources Teck Limitée
Brian Kurczaba, Hudbay Minerals inc.
Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.
Gordon Mattson, Ressources Teck Limitée
John Mullally, Newmont
Pat Murphy, Glencore
Stephen Nelson, Suncor Énergie inc.
Martin Pede, Glencore
Frank Petrolo, Vale
Kathy Piersanti, Hudbay Minerals inc.
Amélie Rouleau, Glencore
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Lyle Safronetz, Vale
Daniel Sauvé, Glencore
Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
Don Smith, Ressources Teck Limitée
Jason Hall, Transport et logistique
Suresh Soundararajan, Suncor Énergie inc.
Jamie Veilleux, Glencore
Patrick Walker, Rio Tinto Canada

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Président par intérim : Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée**

Rebecca Alty, Diavik Diamond Mines Inc (Rio Tinto)
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
Brent Bergeron, Newmont.
Julien Lampron ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Charles Birchall, Willms & Shier
Mike Clark, Alexco Resource Corp.
Richard Cooke, Knight Piésold Ltd
Dominique Girard, Mines Agnico Eagle Limitée
Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada
Bill Mercer, Avalon Advanced Materials inc.
Amélie Rouleau, Glencore Canada
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials inc.

SOCIÉTÉS MEMBRES

Mines Agnico Eagle Limitée
Alexco Resource Corp.
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
B2Gold Corp.
Baffinland Iron Mines Corporation
Société aurifère Barrick
BHP Billiton Canada inc.
Corporation Cameco
Canadian Natural Resources Limited
Copper Mountain Mining Corp
De Beers Canada inc.
Eldorado Gold Corporation
Equinox Gold

Excellon Resources inc.
First Quantum Minerals
FortHills Ltd
Glencore
HD Mining International Ltd
Hecla Quebec Inc
Hudbay Minerals inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation
Kinross Gold Corporation
Lundin Mining Corporation
Lundin Foundation
Marathon Gold
McEwen Mining
New Gold Inc
Newmont Canada
NexGen Energy Ltd
Noront Resources Ltd
NorZinc Ltd
Nyrstar Canada
Pan American Silver Corp.
Rio Tinto Canada
Riversdale Resources Ltd
Monnaie royale canadienne
Sherritt International Corporation
Star Diamond Corporation
Suncor Énergie inc.
Syncrude Canada Ltd
Ressources Teck Limitée
Trevail
Vale
Western Copper and Gold Corporation
Yamana Gold inc.

MEMBRES ASSOCIÉS

Alexander Proudfoot
Ausenco
Avalon Advanced Materials inc.
Barr Engineering and Environmental
BBA inc.
Bennett Jones LLP
BGC Engineering inc.
Bureau Veritas Laboratories
Canada North Environmental Services
Cementation Canada inc.
Centre for Excellence in Mining and Innovation
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd
Marchés mondiaux CIBC
CIMA +
COREM
Deloitte
Dentons
Ecological and Regulatory Solutions inc.
ÉEM inc.
EPC Canada
ERM Canada Corporation
Fasken Martineau
Golder Associates
Hatch Ltée
IMEX International Inc.
Intrinsic Environmental Sciences inc.
Intersac
Juarez Environmental Consultants inc.
Klohn Crippen Berger Ltd
Knight Piésold Ltd

Lawson Lundell LLP
Marsh
McCarthy Tétrault
MIRARCO Mining Innovation
Groupe NEAS
Newfields
Okane
Orica Canada inc.
Parsons
Partners in Performance
Proudfoot
Quadra Chemicals Ltd
RWDI
SGS Minerals Services
SMS Equipment inc.
SRK Consulting inc.
Stantec Consulting Ltd
Thorsteinssons
Willis Towers Watson
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP
Wood
Groupe WSP

MEMBRES NON VOTANTS

Alberta Chamber of Resources
Conseil canadien de l'innovation minière
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Association minière de la Colombie-Britannique
Association minière du Manitoba
Association minière de la Nouvelle-Écosse
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Mining Industry NL
Mining Suppliers Trade Association
Association minière du Nouveau-Brunswick
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Association minière de l'Ontario
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Association minière du Québec
Association minière de la Saskatchewan
Chambre des mines du Yukon

PERSONNEL DE L'AMC

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Ben Chalmers
Vice-président principal

Charles Dumaresq
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Geoff Smith
Vice-président, Affaires gouvernementales et autochtones

Brendan Marshall
Vice-président, Affaires économiques et du Nord

Tara Shea
Directrice principale, Affaires réglementaires et autochtones

Cynthia Waldmeier
Directrice, Communications

Katherine Gosselin
Directrice, Vers le développement minier durable

Marilyn Fortin
Contrôleuse de gestion et responsable des relations avec les membres

Debbie Villeneuve
Agente financière

Danielle Nantais
Adjointe exécutive

Debbie MacVicar
Adjointe administrative

** Départ 2020